★ Année 1951. — N° 104 A. N. Le Numéro : 7 francs. Jeudi 9 Août 1951. ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

2e LEGISLATURE

1re Séance du mercredi 8 août 1951.

(216e de la session de 1951 — 16e de la 2e législature)

COMPTE RENDU IN EXTENSO

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 6251).
2. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de résolution (p. 6251).
3. — Vérification des pouvoirs (*suite*) (p. 6251).
Adoption des conclusions du rapport sur les opérations électorales du Gabon—Moyen-Congo (collège des citoyens de statut civil français).
Retrait provisoire de l'ordre du jour de la vérification des pouvoirs pour le Gabon (collège des citoyens de statut personnel).
4. — Débat sur l'investiture de M. le président du conseil désigné (p. 6252).
Communication de M. René Pleven, président du conseil désigné.
MM. Delcos, Depreux, Billoux.
Renvoi de la suite du débat à la séance de l'après-midi.
5. — Ordre du jour (p. 6264).

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 7 août 1951 a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Tourné, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide, et cela de toute urgence, aux nouveaux sinistrés de la grêle des Pyrénées-Orientales.

La proposition sera imprimée sous le n° 597, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 3 —

VERIFICATION DES POUVOIRS

(*Suite.*)

TERRITOIRE DU GABON—MOYEN-CONGO

Collège des citoyens de statut civil français.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du territoire du Gabon—Moyen-Congo (collège des citoyens de statut civil français).

Le rapport de M. Barrachin a été inséré à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 7 août 1951.

Ce rapport conclut à la validation.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du rapport.

(Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le président. En conséquence, M. Bayrou est admis.

TERRITOIRE DU GABON

Collège des citoyens de statut personnel.

M. le président. L'ordre du appellerait l'examen des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du territoire du Gabon (collège des citoyens de statut personnel).

Mais un orateur s'étant fait inscrire, il y a lieu, conformément au deuxième alinéa de l'article 5 du règlement, de retirer provisoirement cette vérification de pouvoirs de l'ordre du jour.

— 4 —

DEBAT SUR L'INVESTITURE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE

M. le président. La parole est à M. le président du conseil désigné pour soumettre à l'Assemblée nationale, conformément à l'article 45 de la Constitution, le programme et la politique du cabinet qu'il se propose de constituer. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. Rene Pleven, *président du conseil désigné.* Mesdames, messieurs, la crise qui s'est ouverte, en vertu des prescriptions contitutionnelles, à la suite de la démission du cabinet que dirigeait M. le président Henri Queuille, a duré maintenant quatre semaines.

L'Assemblée tout entière, la nation ont conscience du préjudice que cette situation porte au pays.

Voilà pourquoi je suis de ceux qui ont le plus déploré que les efforts courageux et tenaces de M. René Mayer et Maurice Petsche n'aient pu être menés à leur fin. Voilà pourquoi aussi j'ai cru devoir répondre à l'appel de M. le Président de la République.

Le 17 juin, le peuple français a marqué d'abord sa volonté d'indépendance et de paix. C'était là le problème majeur. Rien ne peut altérer le fait que, sur près de 19 millions de suffrages exprimés dans la métropole, plus de 73 p. 100 des électeurs ont approuvé les principes de sécurité collective, de solidarité avec les nations atlantiques, la volonté de défense qui, demain comme hier, devront inspirer notre politique extérieure et notre politique militaire.

Dans l'ordre intérieur, le peuple français a formulé des demandes difficiles à satisfaire, mais simples et claires.

Les hommes et les femmes de France, les familles se débattent contre la vie chère, supportent des impôts nécessairement lourds, mais trop souvent tracassiers et mal répartis *(Très bien! très bien!)*, souffrent d'une crise du logement qui, à la ville comme à la campagne, et surtout dans les régions sinistrées, a pris l'acuité d'un fléau social, s'inquiètent d'une insuffisance de locaux scolaires qui met en péril la formation des générations qui montent. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.)*

Le peuple français, dans sa maturité politique, n'attend pas de nous la disparition immédiate de ses épreuves. Il sait que leur origine est dans les guerres d'hier et dans les menaces d'aujourd'hui. Mais il sait aussi qu'une Assemblée toute neuve, comme l'est celle-ci, peut donner au pays l'immense encouragement moral de méthodes de travail rénovées, de discussions disciplinées, d'une coopération sincère entre le gouvernement qui agit et le Parlement qui renseigne et contrôle.

Si vous avez compris de la même manière que je l'ai fait moi-même, le message que les citoyens nous ont chargés de porter dans cette enceinte, alors, je vous le demande, les objectifs que doit se fixer le gouvernement ne sont-ils pas dictés par ces aspirations, ces besoins du peuple français ?

Je ne me considérerais pas comme digne de solliciter votre confiance, si je cherchais à atténuer en quelque mesure les difficultés que nous rencontrerons sur notre route.

Aucun gouvernement, aucune majorité, aucun régime ne pourraient les éluder sans trahir, ni les résoudre sans efforts.

Il serait inexcusable de laisser croire, aussi longtemps que les rapports internationaux exigeront des nations libres l'effort actuel de réarmement, qu'il sera possible d'épargner à la France les sacrifices qui assaillent de plus puissants qu'elle.

Notre premier devoir est de veiller à ce que ces sacrifices ne frappent pas trop lourdement les plus humbles.

Il serait vain de nier que, depuis la revision, en mars dernier, du salaire minimum garanti, la hausse des prix a entraîné un amenuisement du pouvoir d'achat des travailleurs, à la campagne comme à la ville.

Le gouvernement que je me propose de constituer procéderait donc dans les délais les plus brefs à un examen de l'évolution économique de ces derniers mois et ferait les ajustements qui s'imposent, tant à l'égard de certains prix agricoles qu'à l'égard des salaires ouvriers.

Les prix des céréales devront, aussitôt que possible après la formation du gouvernement, être fixés en fonction des hausses intervenues et permettre de rémunérer d'une manière pleinement équitable l'effort des producteurs. A cette occasion, les charges fiscales et sociales qui pèsent sur le secteur blé-farine-pain devront être revues afin d'assainir ce marché et d'amortir au maximum les conséquences de la hausse du prix du blé sur le prix du pain. *(Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.)*

Il sera possible alors de prendre une vue précise sur le niveau général des prix et, dès les premiers jours de septembre, de reconsidérer le niveau du salaire minimum de telle manière que les travailleurs soient assurés de retrouver le pouvoir d'achat dont ils jouissaient le 15 mars dernier.

Dans le même temps, le gouvernement devra s'engager à fond dans la lutte contre les hausses injustifiées et excessives de certains prix. La baisse des cours d'importantes matières premières, dont l'envolée avait été vertigineuse à la suite de l'agression communiste en Corée, crée dans certains secteurs des conditions propices à une action efficace.

Celle-ci exige que la concurrence entre les producteurs industriels ne soit pas faussée par le jeu d'ententes dont l'objectif, plus ou moins clandestin, est de garantir à certains, par la répartition des débouchés et la fixation des prix, une exploitation sans péril et par conséquent sans effort. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.)* L'insuffisance de notre productivité, le prix trop élevé de certains produits fabriqués proviennent, parfois, de ces pratiques inspirées par le pire des dirigismes qui permettent aux mauvais producteurs de subsister sans chercher le progrès et à d'autres de bénéficier de profits excessifs; le tout au détriment de la communauté. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)* Le prix de la liberté, c'est la concurrence. *(Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Tel est le principe fondamental que le gouvernement fera respecter en demandant le vote des projets de loi nécessaires.

La structure même du gouvernement dans le secteur économique et financier s'inspirera de la nécessité d'organiser son arbitrage et d'exercer son autorité dans ce domaine en faveur de l'intérêt général.

Nous ne négligerons donc aucun effort pour que cette action sur les prix fasse disparaître les motifs de ceux qui, justement soucieux de défendre le niveau de vie de la classe ouvrière, ont préconisé l'institution d'une échelle mobile des salaires, tout en reconnaissant spontanément qu'elle est un expédient du désespoir.

A l'inverse, l'expérience démontre que les barrières juridiques opposées à des revisions de salaires sont emportées infailliblement lorsque l'évolution économique provoque un amenuisement rapide et profond du pouvoir d'achat. Si une telle évolution se produisait, le devoir du gouvernement serait de la reconnaître loyalement et d'assurer, sans d'injustes délais, la revision du salaire minimum garanti.

Mais, notre effort commun, et je serai heureux d'y associer les organisations professionnelles et syndicales, doit porter en premier lieu, je le répète, sur la défense d'un niveau donné des prix, dans les limites des variations saisonnières habituelles.

La gêne des travailleurs et des classes moyennes résulte de l'instabilité elle-même. C'est contre elle qu'il faut lutter.

Nous avons en matière économique et sociale d'autres grands problèmes à affronter. L'effort fructueux accompli au cours de la précédente législature pour rétablir l'équilibre financier et

assurer une meilleure gestion de diverses entreprises nationales devra être inlassablement poursuivi et amplifié. De même, nous devrons proposer d'urgence les mesures nécessaires, pour assurer un meilleur équilibre financier et une gestion plus économique de la S. N. C. F.

Nous devrons très rapidement aussi examiner la situation de la sécurité sociale, déterminer les aménagements qui devront être apportés à son fonctionnement ou à son organisation pour assurer à la fois une réduction des frais généraux et le meilleur rendement social d'une institution définitivement incorporée dans notre système de solidarité nationale. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Ces tâches exigeront du Gouvernement, comme de l'Assemblée nationale, beaucoup de fermeté et de courage comme en demanderont la plupart des mesures dont l'ensemble constitue la réforme administrative. De même qu'à d'autres époques nous avons su poser la question de confiance pour obtenir les ressources indispensables, nous n'hésiterons pas à engager la responsabilité du Gouvernement, s'il est nécessaire, pour obtenir les mesures d'économie ou de réorganisation que les élus de presque tous les partis se sont engagés, vis-à-vis des contribuables, à appliquer. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements au centre et à droite.*)

L'équilibre du budget de 1952 ne pourra être obtenu qu'à ce prix.

Notre production est maintenant, grâce à l'effort d'investissement accompli dans les industries de base pendant la première législature, de 40 p. 100 supérieure à ce qu'elle était en 1938. Malgré cela, elle dépasse à peine le niveau atteint en 1929. Cette situation est la rançon de longues années de sous-équipement mais plus encore des dévastations subies pendant la guerre et qui sont, hélas! encore loin d'être toutes réparées.

Les conséquences en sont d'autant plus sensibles sur la position de la France en Europe et dans le monde, que la production de la plupart de nos voisins dépasse de 30 à 60 p. 100 celle de leur meilleure année d'avant-guerre.

Or, une augmentation régulière, substantielle, de notre production me paraît la seule solution aux problèmes français, qu'ils soient financiers, militaires, économiques ou sociaux. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Dans les limites des disponibilités nationales, le Gouvernement soumettra au Parlement un programme équilibré d'expansion économique, en même temps que le budget de 1952.

L'établissement de ce programme sera précédé par des négociations essentielles dans le courant de l'automne prochain qui auront pour objet de répartir équitablement l'effort d'armement entre la France et ses alliés.

Nos possibilités d'expansion et de réarmement seront notamment fonction d'un approvisionnement suffisant en charbon. Le Gouvernement poursuivra sans retard dans ce domaine les négociations internationales nécessaires.

Le deuxième plan d'équipement et de modernisation que nous devons établir donnera la priorité à l'équipement des régions rurales et des exploitations agricoles (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*), au développement de la production des matières premières dans l'Union française, à la modernisation des industries de transformation et à la construction de logements sans pour autant que soit ralenti l'effort de la reconstruction qui constitue pour la nation une dette sacrée. (*Très bien! très bien!*)

Ce second plan d'équipement devra aussi tenir compte que, dans la structure de la France, les petites entreprises et l'artisanat représentent une fraction considérable de la production nationale. (*Très bien! très bien!*)

Enfin, nous ne devons pas oublier le rôle que peuvent jouer des réformes bien étudiées de notre système fiscal pour stimuler la production et les investissements. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

A diverses reprises j'ai fait allusion aux territoires d'outre-mer. J'ai tenu ainsi à marquer que leur développement économique et social tiendrait dans les préoccupations du Gouvernement une place égale en tous points à celle de la métropole. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

C'est par la poursuite active du plan d'équipement, par l'application des textes législatifs et réglementaires fixant l'évolution d'un progrès social nécessaire, c'est par la discussion et le vote de dispositions telles que la réorganisation des assemblées locales et le code du travail (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), c'est enfin par une administration stable et fidèle à ses devoirs, que le Gouvernement aura, d'abord, l'occasion de préciser, dans les faits, sa politique.

J'ai rappelé tout à l'heure la nécessité d'incorporer dans la liste des besoins essentiels à satisfaire un élargissement du programme de constructions scolaires. Vous savez, comme je le sais moi-même, que trop de nos écoles sont vétustes et mal agencées et, pis encore, que l'insuffisance des locaux, déjà manifeste avant la guerre, pose un problème engoissant à mesure qu'arrivent à l'âge scolaire les enfants dont une heureuse politique familiale a multiplié le nombre. Il nous faut non seulement accorder des crédits plus importants pour la création de nouvelles classes, mais tout autant veiller à ce que par l'emploi des techniques modernes de construction, ils soient utilisés de façon plus efficace. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

La question de l'enseignement privé pose des problèmes infiniment complexes dont j'ai toujours pensé que l'heureuse solution devait être soigneusement préparée.

C'est dans ce but qu'avec l'assentiment de l'Assemblée nationale j'avais, lors de la dernière législature, institué la commission que dirige M. le président Paul-Boncour, et qui a comme mission d'examiner l'ensemble des problèmes scolaires et d'émettre un avis sur la solution à leur apporter. Les progrès accomplis par cette commission, montrent combien cette méthode était justifiée.

Le Gouvernement que je formerais demanderait à la commission scolaire d'accélérer ses travaux de manière à pouvoir présenter ses recommandations d'ici le 1er décembre.

Je suis personnellement d'avis qu'il aurait été souhaitable d'attendre jusqu'à cette date, relativement proche, avant d'aborder plus avant le problème de l'enseignement privé. Mais je n'ignore pas que beaucoup de nos collègues sont alarmés par les difficultés que les conditions économiques actuelles imposent à cet enseignement et jugent indispensable que des mesures provisoires soient prises pour éviter soit des fermetures d'établissements, soit l'aggravation de misères auxquelles aucun cœur généreux ne peut rester indifférent (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

Dans le domaine du second degré, le Gouvernement prendrait l'initiative de demander à l'Assemblée d'augmenter notablement les crédits actuellement inscrits au budget de l'éducation nationale pour l'octroi de bourses.

Ces crédits sont encore notoirement insuffisants pour répondre aux seuls besoins de l'enseignement public et ils devraient être fixés de manière à permettre de traiter sur un pied d'égalité tous les enfants, que leurs parents les orientent vers l'enseignement public ou vers un établissement privé. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

En revanche, en ce qui concerne le premier degré, j'estime que le Gouvernement ne pourrait présenter aucun projet sans connaître au préalable les recommandations de la commission scolaire.

Mais si des propositions d'origine parlementaire tendaient à présenter à l'Assemblée des mesures de caractère provisoire qui ne sauraient préjuger les solutions futures, je dois préciser quelle serait à leur égard l'attitude du Gouvernement qui a le devoir de veiller à la fois sur la situation budgétaire et sur les lois organiques concernant la neutralité de l'école et la laïcité de l'Etat.

L'Assemblée a entendu exposer, lors des derniers débats d'investiture, deux propositions dont je pense qu'elles respectent ces lois.

La première, due à M. René Mayer, prévoyait la création d'une allocation familiale complémentaire pour les enfants en âge scolaire du premier degré. Elle était rigoureusement égalitaire, s'appliquait dans les mêmes conditions aux enfants de l'enseignement public et à ceux de l'enseignement privé. Elle devait s'élever à 300 francs par mois pendant les dix mois de l'année scolaire.

La deuxième proposition, imaginée par M. Maurice-Petsche, prévoyait l'institution d'une caisse de garantie du salaire minimum.

Ces deux systèmes avaient la caractéristique commune de ne pas mettre en cause directement les finances de l'Etat, les charges qu'ils entraînaient devant être couvertes par de légères majorations des cotisations de sécurité sociale ou des allocations familiales.

Si ces propositions n'ont pas reçu l'assentiment d'une majorité constitutionnelle, elles ont été approuvées par de nombreux députés. Elles fixaient quant aux principes, aux charges financières ou aux méthodes de financement, un certain cadre et une limite. Le Gouvernement que je présiderais ne s'opposerait pas à des propositions parlementaires qui s'inscriraient dans les cadres de l'une ou de l'autre proposition et resteraient dans leurs limites en ce qui concerne les charges et le financement.

Je suis de ceux qui doivent leur formation à des maîtres de l'enseignement public, dont la probité intellectuelle, la conscience professionnelle étaient une quotidienne leçon de morale. C'est dans les principes qu'ils m'ont inculqués que j'ai trouvé les motifs qui m'ont inspiré depuis longtemps le souci de voir enfin se résoudre, dans un climat de compréhension réciproque, ce qu'on a appelé le problème scolaire. Puis-je dire que cela me donne peut-être un titre particulier à inviter les uns et les autres à se souvenir sans cesse combien il est essentiel qu'aucune imprudence ou violence de langage ne risque de rallumer des passions, dont le heurt aboutirait à un déchirement de la France ? (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur divers bancs à l'extrême droite.*)

Cette unité du pays est, dans les heures que nous traversons, d'autant plus nécessaire que la France est appelée à jouer un rôle de plus en plus actif dans la politique internationale et dans l'unification de l'Europe.

Notre position clé parmi les nations du Pacte atlantique nous impose de lourds devoirs et nous donne aussi des droits. Depuis bien des mois la France a souligné que devant une menace unique il convenait de réaliser l'unité de conception, de commandement, d'armement et de financement pour la défense des nations libres. Ces idées ont depuis lors cheminé et nous devrons faire tous les efforts possibles pour qu'elles se traduisent en faits.

Nous poursuivrons en Europe les initiatives des précédents gouvernements, qu'il s'agisse de l'application rapide du plan Schuman ou de la création de l'armée européenne. Cette conception nous paraît la seule qui soit de nature à concilier la nécessité de faire contribuer l'Allemagne à la défense occidentale et de protéger l'Europe contre une résurrection du militarisme allemand. (*Applaudissements à gauche.*)

D'autres problèmes internationaux d'importance majeure vont exiger d'ici peu une prise de position qui n'a été que trop longtemps différée en raison de la durée de la crise. C'est ainsi que la France devra se prononcer sur l'association de la Grèce et de la Turquie à la défense atlantique et sur l'organisation des commandements en Méditerranée et dans le Moyen-Orient. Il est nécessaire que, dans ces régions du monde auxquelles nous sommes liés par tant de traditions et d'intérêts, les solutions qui seront apportées pour organiser la sécurité réservent à la France sa place légitime.

En Extrême-Orient le redressement réalisé par le grand chef qu'est le général de Lattre de Tassigny, grâce au sacrifice et à l'héroïsme de nos soldats, nous permet d'associer chaque jour davantage les forces nationales des Etats indochinois à la défense de leur indépendance. (*Applaudissements sur quelques bancs.*) Nous suivrons avec une attention particulière le développement des négociations engagées pour amener un « cessez le feu » en Corée, avec l'espoir qu'elles puissent être la première étape vers un retour de la paix en Asie.

Car notre seul but dans toutes les parties du monde est la sauvegarde ou le retour de la paix. Si nous sommes associés de toutes nos forces à l'organisation de la défense commune dans le pacte atlantique, notre résolution est aussi éloignée d'une volonté agressive que d'un lâche abandon et nous entretenons l'espoir qu'au terme de l'effort accompli par les nations atlantiques se trouvera un jour une négociation destinée à garantir un contrôle général effectif des armements dont les conditions, hélas, ainsi que le prouvent certaines conférences récentes, n'ont pas été jusqu'à ce jour réalisées.

Le programme que je viens d'exposer ne serait pas complet s'il n'évoquait encore une question qui me paraît fondamentale : celle de la revision constitutionnelle.

Le 17 juin, le suffrage universel a confirmé son attachement au régime parlementaire traditionnel de la France. Mais il a exprimé en même temps sa volonté qu'une réforme limitée de la Constitution soit réalisée. Cette réforme est à mes yeux extrêmement urgente. Elle devrait être mise en mouvement sans retard, compte tenu des délais que la Constitution nous impose.

Il appartient à l'Assemblée de prendre l'initiative des projets nécessaires, mais le devoir du Gouvernement sera de lui en rappeler l'urgence, de l'aider dans l'établissement de son ordre du jour à réserver par priorité le temps nécessaire, aussi bien au vote de ces réformes qu'à celui du règlement des méthodes de travail de l'Assemblée. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mais, mesdames et messieurs, le bon fonctionnement de nos institutions ne dépend pas seulement de modifications de textes, si désirables soient-elles. Il dépend tout autant d'un climat de confiance qui, dans un régime parlementaire, doit s'établir et durer entre le Gouvernement et la majorité qui le soutient.

C'est cette confiance que je vous demande en sollicitant l'investiture pour former un Gouvernement qui réaliserait avec courage et vigueur le programme que j'ai eu l'honneur de vous exposer. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Sur la déclaration de M. le président du conseil désigné, la parole est à M. Temple.

M. Emmanuel Temple. Je renonce à la parole.

M. le président. La parole est à M. Delcos.

M. François Delcos. Mesdames, messieurs, les explications que je vais fournir fixeront immédiatement le vote que nous émettrons à la fin de ce débat. Elles ne retarderont par conséquent pas la discussion, et je vais très brièvement indiquer la position de mes amis du groupe radical.

Je rappelais, lors de l'explication de vote de mes amis, dans le débat sur l'investiture de M. Petsche, qu'ils avaient dans le passé obstinément voté les investitures sollicitées, quelles que soient leurs réserves doctrinales, tant était grande leur obsession de la carence gouvernementale.

Au cours de cette crise, je ne crois pas que quiconque puisse relever dans notre attitude la manifestation la plus légère pouvant être interprétée comme une gêne pour M. le président du conseil désigné.

Notre ami M. René Mayer et M. Petsche ont réuni la quasi-totalité de nos suffrages. Si leurs entreprises n'ont pas réussi, il paraît bien établi, je pense, que nous avons fait tout ce qui était nécessaire pour obtenir un résultat favorable. Aucune responsabilité ne saurait peser sur nous.

Pourrait-il en être autrement lorsqu'il s'agit de M. le président Pleven, dont une communauté d'action nous a constamment rapprochés pendant la précédente législature et dont la personnalité a trouvé parmi nous, en toutes circonstances, tant de sympathie et de compréhension ?

Sans doute avons-nous, en ce qui le concerne, comme pour ses prédécesseurs, discuté les propositions qui nous étaient présentées avec le soin et la minutie qui nous paraissaient convenables, mais ces discussions, outre qu'elles répondaient à une indépendance dont nous ne saurions nous départir sans cesser d'être nous-mêmes, n'avaient d'autre but que de rechercher des formules capables de constituer une majorité républicaine non seulement pour le jour même, mais surtout pour les mois qui suivraient, et que nous voudrions très nombreux pour le plus grand bien du pays.

Le programme d'un gouvernement dont M. Pleven serait le chef ne peut évidemment se borner aux deux questions dont nous ne sous-estimons pas la gravité mais qui ne doivent pas être mises en exergue, car elles ne peuvent prendre tout leur sens que si elles font partie d'une doctrine d'ensemble. Les isoler ne faciliterait pas les solutions d'accord. Je conçois, en effet, qu'elles pourraient prendre dans ce cas une déformation risquant d'accuser démesurément des conflits parmi les représentants de la majorité, qui, sur d'autres points, peuvent et doivent s'entendre.

J'ai déjà déclaré, au nom de mes amis, que nous ne saurions méconnaître qu'il existe une question scolaire. Sans rien renier des principes qui nous ont toujours inspirés dans la défense de l'école publique, nous avons fait des efforts que nul ne saurait contester pour permettre d'établir une situation transitoire, cette situation à laquelle faisait allusion tout à l'heure M. le président du conseil désigné, et parvenir ainsi à une grande et, je l'espère, noble discussion d'un problème dont la solution doit être trouvée pour permettre l'oubli des divisions qui ont fait beaucoup de mal à notre pays.

Je ne reprendrai pas notre définition de la laïcité que nous n'envisageons pas comme une machine de guerre, mais que nous considérons comme une forme de la liberté, de cette liberté qui reste notre pôle d'attraction et que le monde occi-

dental doit sauver, car elle conditionne une façon de vivre trop profondément ancrée en nous pour que sa perte ne nous paraisse pas pire qu'une mort.

M. René Mayer avait élaboré un programme marquant une indisoutable volonté de compréhension. Il n'a pas été suivi. M. Petsche, dont nous avons secondé de toutes nos forces la tentative, a présenté une formule nouvelle. Malgré les réserves que ses conceptions avaient pu nous inspirer, nous lui avons donné le moyen de déposer des textes dont nous nous réservions de discuter les modalités mais dont nous avions accepté le cadre.

Dans les limites de ces deux systèmes, M. Pleven veut permettre à l'Assemblée d'exercer un choix. Notre vœu est que les initiatives qui seront prises ne s'inspirent pas de l'esprit de surenchère et qu'un accord puisse être réalisé en attendant le grand débat prévu.

En matière économique, nous avons déjà fait des déclarations et nous aurions voulu poser des questions à ce sujet mais je dois reconnaître, monsieur le président du conseil désigné, que vous y avez répondu par avance, et c'est un accord à peu près complet que nous pouvons vous apporter ici.

Nous avons pensé que l'attribution d'un minimum vital devait être accordé à tous ceux qui concourent à la grande œuvre de la production et nous avons affirmé que certaines mesures risqueraient d'empêcher d'atteindre le but visé si l'on négligeait l'élément essentiel, à savoir la stabilisation de la monnaie par l'arrêt de l'inflation.

En dehors des problèmes qui ont été si longuement agités depuis le début de cette crise, d'autres questions se posent qui commandent l'avenir et dont le parti radical-socialiste s'est toujours préoccupé.

Parmi ces problèmes ceux qui concernent le domaine économique et financier figurent, selon nous, au premier rang, et c'est pourquoi nous voulions interroger M. le président du conseil désigné, mais je viens de lui dire qu'il nous avait déjà répondu.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés des problèmes auxquels il va avoir à faire face puisque notre pays est menacé avec une acuité nouvelle par un danger d'inflation.

Après une accalmie, la hausse des prix a recommencé à se manifester depuis de nombreux mois. Nous avons toujours affirmé que l'inflation ne pourrait être durablement surmontée que par une politique de développement de la production et de la productivité et c'est pourquoi nous sommes partisans de tout ce qui développe et accroît la production nationale, comme vous l'avez demandé. Nous sommes partisans des réformes fiscales susceptibles d'encourager la production.

Nous sommes partisans également des amodiations qui doivent être apportées à une législation sociale dont les dispositions freinent parfois les bonnes volontés.

Nous estimons qu'il ne faudra pas hésiter à prendre des mesures susceptibles d'encourager l'augmentation des heures de travail, que la loi actuelle rend extrêmement difficile.

D'autre part, nous sommes frappés par l'insuffisance d'un certain nombre de nos approvisionnements de base. Nous manquons de charbon et notre production dans ce domaine doit être considérablement accrue. Notre production d'acier est stationnaire alors qu'elle commande tous les secteurs essentiels de la production.

Pour toutes ces raisons, il nous semble que ce serait une faute grave de sacrifier trop largement notre politique d'équipement. Une des préoccupations essentielles de nos amis, monsieur le président du conseil désigné, serait de voir les crédits d'équipement agricole augmentés alors qu'ils ont été trop dangereusement réduits.

Nous voulons permettre à l'agriculture française de réduire ses prix de revient, d'exporter largement, de participer, en un mot, au développement de la prospérité française en garantissant en toutes circonstances l'alimentation de notre population.

La question du logement nous paraît, comme à vous, l'une des plus préoccupantes. Il n'y a pas de progrès social, d'amélioration du niveau de vie dans un pays où les travailleurs vivent entassés dans des taudis. Il n'y a pas non plus de progrès économique dans un pays où la classe ouvrière, faute de logements, ne peut se déplacer selon les besoins du marché du travail.

Cependant, si nous sommes attachés à toutes ces mesures que je viens d'évoquer rapidement, nous n'ignorons pas que d'autres besoins considérables viennent leur faire, au moins à titre provisoire, une concurrence que certains ont niée mais qui est cependant une des données essentielles de la situation présente. J'évoque les dépenses militaires que la situation internationale rend malheureusement indispensables et dont le montant est extrêmement lourd.

Comme tout ne peut être fait à la fois, puisque la production nationale n'est pas extensible d'un jour à l'autre, un choix s'impose impérativement; si nous voulons que soient satisfaits les besoins prioritaires de la défense du pays, de son équipement agricole et industriel, du logement des Français, il faut que des dépenses d'autres ordres, moins importantes et moins urgentes, soient comprimées corrélativement.

C'est pourquoi le parti radical-socialiste s'est toujours élevé avec énergie contre les prélèvements improductifs que subit le revenu national en raison des erreurs commises au cours de ces dernières années.

Il importe par exemple, vous l'avez déjà signalé, monsieur le président du conseil désigné, que plus d'ordre soit mis dans le secteur nationalisé dont le déficit incombe à la collectivité tout entière. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Il faudra bien que ce secteur trouve son équilibre financier.

Il importe aussi qu'un terme soit mis à une fraude fiscale qui s'est développée d'une manière scandaleuse, mettant à la charge des bons citoyens ce que ne paient pas les autres. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il importe enfin qu'une réforme profonde de la sécurité sociale soit réalisée afin que cette institution, dont le principe demeure à nos yeux indiscutable, ne continue pas à souffrir d'un déficit annuel. Le Gouvernement devra donc, dans le plus bref délai, nous soumettre des propositions qui assureront avec vigueur l'équilibre de la sécurité sociale.

D'autres exemples pourraient encore être donnés. Ceux que je viens de citer vous prouvent, monsieur le président du conseil désigné, dans quel esprit et avec quelle rigueur le parti radical-socialiste entend que soit entreprise une politique susceptible d'éviter la chute de la monnaie.

Vous nous avez expliqué qu'une de vos préoccupations essentielles serait d'arrêter la hausse des prix. Nous sommes entièrement d'accord avec vous sur ce point.

D'ailleurs, nous pensons que cette baisse des prix ne sera obtenue que par une politique de rigueur financière, d'équilibre strict du budget de l'Etat et des institutions qui gravitent autour de lui, par la répression des gaspillages et des fraudes qui ont entraîné dans ces dernières années un affaiblissement grave du pouvoir d'achat du franc.

Monsieur le président du conseil désigné, j'espère que nous sommes bien d'accord sur ce point.

Dans le bref exposé que je viens de faire, je crois n'avoir rien dit qui puisse gêner la constitution d'un gouvernement et surtout d'une majorité disposée à lui permettre de grands espoirs et de vastes pensers.

Devant l'immensité de la tâche à entreprendre et à réaliser, peut-être comprendrons-nous, mesdames, messieurs, l'impérieuse nécessité de nous discipliner, de ne pas rechercher la satisfaction d'une victoire spectaculaire qui serait sans lendemain si elle dissociait ceux dont l'étroite solidarité dans une œuvre de longue haleine conditionne la paix sociale à l'intérieur, la sécurité de nos frontières, la sauvegarde du bien suprême: la liberté.

Nous espérons, monsieur le président du conseil désigné, pouvoir vous apporter tout à l'heure notre accord pour vous faciliter votre tâche; nous souhaitons pouvoir nous ranger derrière vous pour mener le grand combat contre la misère, contre la guerre intérieure et extérieure contre tout ce qui pourrait amoindrir notre patrimoine national matériel ou spirituel.

Vous n'aurez pas à craindre notre défection, lorsque nous vous aurons donné notre confiance pour le meilleur comme pour le pire. (*Exclamations et rires à l'extrême droite et sur divers bancs.*) Nous ne ferons que suivre notre invariable ligne de conduite. Nous resterons fidèles à nos engagements.

En employant cette expression: « pour le meilleur comme pour le pire » (*Applaudissements sur certains bancs à gauche*), j'entends bien indiquer que nous soutiendrons le gouvernement non seulement lorsque le succès le suivra, mais aussi lorsqu'il connaîtra des heures difficiles où certains pourraient l'abandonner; nous, nous ne l'abandonnerons pas. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Depreux. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Edouard Depreux. Mesdames, messieurs, le groupe socialiste souhaite ardemment pouvoir voter l'investiture de M. René Pleven.

M. le président du conseil désigné ne m'en voudra pas de lui dire que notre groupe le souhaite non seulement pour des raisons subjectives, mais aussi pour des raisons objectives de la plus haute importance nationale et internationale.

C'est d'abord l'arithmétique parlementaire qui nous donne un conseil. On ne peut fabriquer une majorité et un gouvernement qu'avec les matériaux apportés par le suffrage universel lui-même. (*Rires à l'extrême droite.*)

C'est à peu près ce que disait l'autre jour, sous une autre forme, M. Paul Reynaud.

C'est un fait que si l'on totalise les voix communistes, les voix du rassemblement du peuple français et les voix socialistes, on obtient non seulement une majorité négative mais une majorité constitutionnelle. C'est un autre fait que personne ne pense qu'un gouvernement tripartì sur cette base serait viable. (*Rires sur de nombreux bancs. — Applaudissements à gauche.*)

Il faut donc, de toute nécessité, autre chose. Cela commande les devoirs des uns et des autres et singulièrement les nôtres. Cela peut et cela doit amener à permettre la formation de gouvernements qu'on peut trouver imparfaits, sur le programme desquels on ait des réserves à formuler mais en pensant qu'un gouvernement imparfait est cent fois préférable à l'absence prolongée de gouvernement, surtout à l'heure où la France doit être présente, présente pour l'étranger et présente pour elle-même.

Je plains, mesdames, messieurs, le député, quel qu'il soit, qui, rentré chez lui, depuis quelques jours ou depuis quelques semaines, n'a pas procédé à un examen de conscience individuel et collectif. (*Rires à l'extrême droite et sur divers bancs. — Applaudissements à gauche*)...

Oui, pour sentir que la prolongation de cette crise a été comme une espèce de meurtrissure.

Ceci s'adresse à tous.

On espère, peut-être, s'en tirer en disant: « Je n'y suis pour rien, j'ai bonne conscience, c'est la faute des autres. »

Eh bien, même dans ce cas, on doit se dire qu'on n'a pas été assez éloquent et assez persuasif, qu'on n'a pas fait tout son devoir pour sortir d'une crise qui, pour notre bon renom à l'étranger et pour le bon fonctionnement du régime parlementaire, a duré beaucoup trop longtemps. (*Applaudissements à gauche.*)

Je vais maintenant, monsieur le président du conseil désigné, vous poser un certain nombre de questions.

Bénéficiant d'une expérience récente, je ne vous poserai pas de questions cruelles. Je me rends parfaitement compte de votre situation. (*Rires à l'extrême droite et sur divers bancs.*)

Splendide isolement, pourraient dire certains, affreuse solitude, dirai-je, même pour un récidiviste, même pour un homme aguerri!

Croyez bien que nous nous rendons compte de ce qu'est cet isolement; vous n'avez ni techniciens, ni collaborateurs, ni conseils au moment où l'on va vous poser toutes sortes de questions postulant, ce qui est d'ailleurs partiellement vrai, votre compétence encyclopédique dans l'espace et dans le temps. (*Sourires.*)

Je sais d'ailleurs que certaines questions dépassent et oublient quelquefois le candidat lui-même et qu'à travers les groupes des échanges de balles apparemment sans résultat aboutissent au moins à un résultat déplorable, celui de faire échec à certaines candidatures.

Je sais très bien que tout à l'heure le groupe communiste, dont je ne connais pas encore l'orateur ni le moment où il parlera, en ayant l'air de vous poser des questions, en posera très certainement au groupe socialiste, car ce qui le préoccupe beaucoup plus que votre investiture ou votre non-investiture, c'est l'audience plus ou moins favorable que les socialistes peuvent rencontrer dans les milieux ouvriers. C'est pour lui le problème fondamental.

Et puis, je sais que vous devez comparaître devant un jury de plus de 600 membres qui n'est pas purement homogène, dont un bon tiers déjà est bien décidé, quoi qu'il arrive, à ne pas vous accorder ses suffrages, ce qui ne le dispense pas de poser des questions. Un de vos prédécesseurs — je crois que c'était le pénultième — dans sa rigueur arithmétique impitoyable, avait dénombré trente-huit questions de caractère militaire. Il va sans dire que s'il y avait répondu avec un luxe de détails et de précisions, cela n'aurait pas changé un suffrage.

Je sais, d'autre part, qu'en répondant favorablement à certains interpellateurs, on risque d'en éloigner d'autres. (*Sourires.*)

M. Raymond Triboulet. Ne découragez pas M. le président du conseil désigné.

M. Edouard Depreux. J'y pensais très fortement l'autre jour, lorsque, avec sa netteté habituelle, M. Paul Reynaud accordait à un de vos prédécesseurs une manière de mention assez bien de nature à empêcher le vote de la mention passable par certains autres qui me touchent de très près et que je connais bien. (*Applaudissements à gauche*).

Je vous poserai donc le moins de questions possible, mais je vous demanderai, en revanche, le maximum de précisions possible.

Vous avez parlé de la sécurité sociale et vous avez eu une phrase excellente pour dire qu'elle était incorporée définitivement à notre patrimoine national. Je vous demande de bien vouloir préciser qu'en aucun cas les réformes que vous envisagez et qui tendent à un meilleur fonctionnement de cette institution ne devront tendre à diminuer les prestations. (*Très bien très bien! à gauche.*)

En ce qui concerne les nationalisations, je suppose que nous sommes bien d'accord également pour préciser que cette conquête sociale de la Libération est, elle aussi, incorporée définitivement à notre patrimoine national, qu'on peut réformer, dont on peut et doit exiger une meilleure gestion, mais qu'il ne s'agit, ni directement ni indirectement, d'aboutir à un affaiblissement quelconque (*Applaudissements à gauche*)...

M. Joseph Denais. Elles sont incorporées au déficit.

M. Guy Petit. Vous facilitez certainement la tâche de M. le président du conseil désigné.

M. Edouard Depreux. Monsieur Joseph Denais, les questions s'adressent à M. Pleven, et ce n'est pas un autre groupe ou une autre personnalité que, par dessus sa tête, j'interpelle.

Nous aurons l'occasion d'ouvrir d'autres débats plus amples, et il est infiniment probable qu'à ce moment-là nos thèses ne seront pas les mêmes. Mais comme il se doit dans un parlement libre, nous les confronterons et nous demanderons à l'Assemblée de nous départager.

Aujourd'hui, ce que je demande à M. le président du conseil désigné qui sollicite nos suffrages, c'est de nous déclarer, avec netteté et sans ambage, qu'il ne permettra pas qu'on touche davantage aux nationalisations qu'à la sécurité sociale. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Robert Bruyneel. On ne touchera à rien.

M. Edouard Depreux. J'aborde maintenant un problème délicat, qui pourrait être irritant, avec la volonté bien déterminée de dire à la fois tout ce que je pense et ce que pensent mes amis, sans froisser ici aucune conscience.

Il est évident, monsieur le président du conseil désigné, que nous devons vous poser des questions touchant la laïcité de l'Etat et de l'école.

Je vous rappelle, car c'est un devoir d'élémentaire loyauté vis-à-vis de vous, vis-à-vis de nous-mêmes, vis-à-vis de l'Assemblée et du pays, qu'en accordant nos suffrages à M. René Mayer, nous avions émis un certain nombre de réserves sur ses propositions.

Je vous rappelle également que nous n'avions pas voté l'investiture à M. Maurice-Petsche, parce qu'un des projets qu'il avait évoqués nous paraissait imprécis, très difficilement réalisable, exigeant un grand nombre de contrôles tâtillons dans un pays où, hélas! il faut bien le reconnaître, le civisme

n'atteint pas toujours l'apogée et où les possibilités de fraude et de tricherie sont nombreuses. (*Interruptions à l'extrême droite. — Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. André-Jean Godin. Nous n'avons pas de leçon de civisme à recevoir!

M. Edouard Depreux. Je voudrais bien éviter tout malentendu.

Mes paroles ne s'adressent pas à une catégorie de Français Vous savez très bien quelle serait la tentation pour certains employeurs de demander à l'Etat de payer une partie de leurs collaborateurs. Vous savez qu'il faudrait vérifier les comptabilités, les bilans et, qui plus est, dans de petites entreprises artisanales, l'absence de bilan, pour savoir si telle ou telle catégorie sociale pourrait bénéficier de cette caisse de péréquation (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Nous vous demandons donc des précisions et l'assurance formelle que vous n'entendez toucher ni laisser toucher, ni directement ni indirectement à la laïcité de l'Etat et de l'école.

Nous avions des inquiétudes. Nous les avons exprimées. Nous les renouvelons aujourd'hui, et tous mes collègues me permettront de dire que nous aimons passionnément l'école laïque, non pas seulement pour ses qualités techniques auxquelles M. Paul Reynaud a rendu hommage l'autre jour, mais pour sa valeur morale, pour sa contribution puissante au rayonnement et au prestige de la France.

Pour nous, la laïcité est le ciment d'unité nationale dans la bienfaisante, dans la nécessaire diversité de nos familles spirituelles, pour nous, la laïcité est aux antipodes du totalitarisme, et nous faisons fièrement nôtre cette splendide déclaration de Jules Ferry, écrivant aux instituteurs:

« Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire; demandez-vous si un père de famille, je dis: un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire.

« Si oui, abstenez-vous de le dire. » (*Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Voilà l'admirable testament moral d'un des grands fondateurs de notre école publique qui, aujourd'hui, souffre cruellement de l'insuffisance des locaux scolaires. Vous l'avez d'ailleurs déclaré tout à l'heure, et vous savez que, sur ce point, vous avez notre audience unanime et notre consentement enthousiaste.

Je vous demanderai, monsieur le président du conseil désigné, si vous n'envisageriez pas la possibilité de créer une caisse autonome de constructions scolaires, financée en partie par l'impôt, en partie par l'emprunt, qui permettrait de résoudre dans la France entière un problème qui devient de plus en plus dramatique à cause du nombre croissant des naissances et aussi, il faut bien le dire, à cause de l'effritement de notre patrimoine immobilier, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres. Il ne faudrait pas hésiter non plus à créer un certain nombre de postes pour que la constitution républicaine soit pleinement respectée et que l'enseignement puisse être donné dans des conditions excellentes à tous les enfants de ce pays. (*Applaudissements à gauche.*)

J'en arrive maintenant au problème qui est de beaucoup le problème essentiel, le seul que nous aurions traité si cela n'eût dépendu que de nous, celui qui concerne le pouvoir d'achat des travailleurs.

L'autre jour, M. Paul Reynaud, citant M. Spaak... .

M. Pierre André. Ce n'est pas M. Paul Reynaud qui est président du conseil désigné!

M. Edouard Depreux. Non, monsieur Pierre André, mais comme j'écoute avec beaucoup d'intérêt ce qu'il dit, j'en fais mon profit...

M. Jean Crouzier. Très bien!

M. Edouard Depreux. ...et je me permets de poser des questions pour savoir si M. le président du conseil désigné est d'accord sur ses thèses ou les nôtres lorsqu'elles ne sont pas les mêmes.

Il ne s'agit pas d'interpellation vulgaire de collègue à collègue, croyez-moi, ce n'est pas mon habitude. Je recherche passionnément ici la vérité et l'efficacité. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Paul Reynaud, l'autre jour, citant M. Spaak, qui, décidément, a bien souvent l'honneur des citations dans cette Assemblée, nous disait que, d'après lui, avant de distribuer le gâteau, il faut le faire cuire.

Nous pensons, nous, qu'il faut à la fois le faire cuire plus rapidement, en améliorer la qualité, en accroître le contenu et le répartir plus équitablement entre tous les bénéficiaires. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

Voilà le problème majeur. Il ne s'agit pas seulement d'un impératif de justice sociale et d'humanité. Il s'agit en même temps d'un problème politique du plus haut chef et, j'ose le dire, d'un problème de défense nationale, largement et intelligemment comprise.

Vous connaissez tous la phrase de Karl Marx, dans *Le Manifeste*, qui a fait couler tant d'encre et de salive: « Les prolétaires n'ont pas de patrie. »

Jaurès, dans le chapitre X de *L'Armée nouvelle*, que nous considérons comme le chef-d'œuvre de la littérature socialiste, voulait n'y voir qu'une espèce de boutade désespérée. C'est un fait qu'en 1848 hélas! les prolétaires n'avaient pas accès à tout ce qui donne à la patrie son sens.

Aujourd'hui, de par le suffrage universel, l'instruction populaire et ces lois sociales, autour desquelles nous entendons mener une garde assidue, les prolétaires sont entrés dans la patrie, et les prolétaires français l'ont démontré superbement, surtout dans ces années maudites de 1940 à 1944, où ils ont pris la part active et glorieuse que vous savez à la magnifique épopée de la Résistance française grâce à laquelle nous sommes ici. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je vous en adjure, mes chers collègues, quelles que soient vos préférences doctrinales, faites en sorte que, lorsqu'une propagande démoniaque leur propose l'adhésion à une autre patrie, ils ne soient pas tentés de s'évader de la nôtre, car ils la trouveront toujours pour eux fraternelle, accueillante et pleinement juste et équitable. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Or, c'est un fait, c'est un fait douloureusement tragique, mais que nul ne peut contester, le pouvoir d'achat des travailleurs, et plus peut-être encore des économiquement faibles, des vieux d'origine ouvrière comme d'origine petite et moyenne bourgeoisie et quelquefois même d'une fraction plus aisée de la bourgeoisie, le pouvoir d'achat d'une grande partie des Français est tragiquement bas, et il y a là un péril fondamental pour nos institutions républicaines et pour la liberté même de notre pays.

M. Henri Bergasse. A qui la faute? (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. Edouard Depreux. Nous sommes d'accord pour poser le problème. Nous allons vous demander, monsieur le président du conseil désigné, comment vous pensez pouvoir le résoudre.

Vous nous avez dit: Ma préoccupation numéro 1, c'est la lutte contre la hausse des prix. Bravo!

Sans aucun sectarisme et sans vouloir faire la moindre propagande, je vous rappellerai qu'il y a eu, dans ce pays, en 1946-1947, un Gouvernement homogène, mais appuyé par la majorité républicaine, qui a démontré l'efficacité du régime parlementaire en s'attaquant au vrai problème et en rendant une immense espérance au pays, lorsque notre regretté ami Léon Blum a réussi non pas à obtenir une baisse importante, mais à stopper la hausse et à amorcer une légère baisse qui, si les circonstances politiques l'avaient permis, aurait été suivie d'autres baisses. (*Applaudissements à gauche.*)

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous lorsque vous déclarez que la hausse date de la guerre de Corée. La hausse des prix mondiaux est antérieure de près d'une année à ce que vous avez appelé très justement l'agression communiste en Corée. Bien sûr, l'agression communiste en Corée a permis de lui donner toute son ampleur, mais c'est un fait que des pays dont la gestion avait été plus sévère ont beaucoup mieux résisté à la poussée inflationniste que le nôtre et que, dans tel ou tel pays d'Europe ou aux Etats-Unis d'Amérique, où l'on pratique un contrôle sévère des prix, la hausse a eu des répercussions moins néfastes que chez nous.

Aujourd'hui, vous voulez entreprendre une nouvelle bataille pour la baisse. Nous répondons présents! La baisse comment? Je dirai pour ma part, par tous les moyens, sans en excepter aucun, mêmes libéraux. (*Exclamations et rires à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême droite.*) Il n'y aura jamais en cette matière de notre part le moindre sectarisme doctrinal. Je demande en revanche à ceux de nos contradicteurs qui s'imaginent que le libéralisme économique survit encore — je ne sais où ils ont fait ce magnifique rêve de la prolongation de leurs illusions alors qu'il y a longtemps qu'il dort, enseveli dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts (*Mouvements divers*), je voudrais que ceux qui croient à l'existence du libéralisme économique s'aperçoivent que dans le monde entier, quand on a réussi la baisse, on a employé en même temps que certains moyens libéraux d'autres moyens devant lesquels il ne faudra pas reculer. (*Applaudissements à gauche.*)

Echelle mobile? J'ai eu presque l'impression, en vous écoutant tout à l'heure, que vous accepteriez plus facilement la chose que le mot. Oh! croyez bien que nous préférerions qu'un des barreaux de l'échelle, celui des prix, soit complètement immobile ou même que l'on profite enfin de la conjoncture internationale pour arriver à une baisse et à une baisse importante, mais à partir du moment où l'on ne réussit pas à arrêter la hausse — ici, je vous poserai une question nette, et vous conviendrez que les salariés et les ménagères ont droit à quelque scepticisme au départ d'une expérience, quelle qu'elle soit, quelles que soient la sincérité et la bonne volonté des hommes — il faut incontestablement payer par l'échelle mobile l'échec de la tentative de faire baisser les prix.

Voici la question que nous vous posons: Tolériez-vous l'échelle mobile des profits, l'échelle mobile des prix, en même temps que vous diriez que les salaires doivent être bloqués?

Deux politiques sont possibles: Liberté totale des prix et des salaires ou blocage des uns et des autres, mais ce qui est totalement inadmissible, c'est la liberté pour les prix et le blocage pour les salaires, pour les pensions de retraite, pour les titres de rente des économiquement faibles et des classes moyennes d'un certain âge.

Il est sûr que vous n'arriverez à gagner cette bataille qu'en augmentant la production et la productivité, mais, monsieur le président du conseil désigné, je voudrais bien que vous sentiez là aussi qu'il y a une sorte de préjugé instinctif, de méfiance presque invincible dans la classe ouvrière.

Chaque fois qu'on lui a parlé, à travers son histoire douloureuse, de progrès technique, de système Taylor et, dans d'autres prétendues civilisations, de stakhanovisme qu'y a-t-elle vu? Pour elle, des efforts supplémentaires puis le chômage, et pour une petite minorité de privilégiés, l'accroissement monstrueux des profits.

Le problème fondamental aujourd'hui, c'est de savoir intéresser matériellement et moralement la classe ouvrière à cette grande bataille de la production et de la productivité qui doit être sa bataille. (*Applaudissements à gauche, sur de nombreux bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

En ce qui concerne la production, lorsque vous réussirez à marquer des points, il faut que cela ait une répercussion immédiate sur le niveau de vie de la classe ouvrière.

En ce qui concerne la productivité, à l'échelle de l'entreprise, il faut des primes, non pas individuelles — nous ne sommes pas des stakhanovistes — mais des primes collectives de rendement qui vont d'ailleurs dans le sens de l'intérêt général.

Peut-être cela aussi postule-t-il une réforme de nos méthodes bancaires? Trop souvent les banques nationalisées, comme hier les banques capitalistes, ont tendance à ne prêter qu'aux riches, et aujourd'hui les riches ce sont les détenteurs de stocks auxquels il faudrait précisément supprimer les crédits pour les obliger à jeter les stocks sur le marché et pour arriver à cette baisse indispensable.

Il faudrait, au contraire, donner des crédits à ceux qui améliorent les méthodes de travail et le rendement, qui nous aident à gagner la bataille de la productivité. Nous sommes sur ce point à fond d'accord avec toutes les initiatives que vous voudrez bien prendre.

Vous nous avez parlé d'un deuxième plan d'équipement. Cela nous permet de noter que le premier plan, le plan Monnet, qui a été un stimulant extrêmement utile, car il nous a montré nos insuffisances graves dans beaucoup de domaines, la production énergétique notamment, a été élaboré en dehors du Parlement et n'a jamais été soumis à une discussion sérieuse dans un Parlement qui a perdu beaucoup trop de temps dans d'autres débats de caractère beaucoup moins important pour l'intérêt national. (*Applaudissements à gauche.*)

Je vous demande donc, et sur ce point je pense que vous nous répondrez très favorablement, de bien vouloir soumettre au Parlement, au cas où vous constitueriez demain un gouvernement, le nouveau plan d'équipement. Le Parlement proposera peut-être des modifications et des amendements à ce plan. Je crois que s'il avait étudié à fond le plan Monnet, il aurait demandé que l'on recherche plus tôt la solution de ce dramatique problème du logement, dont nous connaissons tous l'ampleur, dans l'intérêt de la production nationale et de la productivité, parce que vous savez très bien que l'un des goulots d'étranglement c'est l'absence de main-d'œuvre qualifiée, et que très souvent vous n'avez pas de main-d'œuvre parce que vous êtes incapables de la loger décemment sur le lieu de son travail.

Le problème du logement n'est pas seulement un problème humain, c'est un impératif de défense nationale et de production qui nous commande un effort considérable.

Vous avez parlé de politique extérieure. Nous vous demandons de faire entendre partout le message de la France, des droits de l'homme passionnément attaché à la sécurité collective, de la France qui se félicite que l'agression n'ait pas payé (*Applaudissements à gauche et au centre*), et que, pour la première fois peut-être dans l'histoire, il y ait été mis un cran d'arrêt, la France qui veut saisir toutes les occasions possibles de conversations internationales, loyales, pour un désarmement effectivement et pratiquement contrôlé hors duquel le niveau de vie de tous les peuples risquerait de devenir singulièrement intolérable. (*Applaudissements à gauche.*)

Au moment où certains malthusiens, défenseurs du régime capitaliste, osent déjà entrevoir ce qu'ils appellent une crise de surproduction, un milliard d'hommes de par le monde ne mangent pas à leur faim, ne sont pratiquement pas logés, ne connaissent pas les bienfaits de l'instruction même la plus rudimentaire, et cela présente pour tous les autres, même pour ceux qui se croient provisoirement à l'abri de menaces, un singulier danger de ce qu'on appelle une révolution, mais ce qui est exactement le contraire d'une révolution, car avec la misère et la surexploitation on ne fait que des aigris, des révoltés, mais des hommes incapables de faire des révolutionnaires au sens noble du mot. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Réforme de la Constitution au moins sur un point. Peut-être aurait-on pu — oh! je ne fais le procès de personne — mais peut-être aurait-on pu bénéficier de l'expérience pour aller plus vite, pour éviter une solitude comme celle dont vous souffrez aujourd'hui, même à titre provisoire, et déclarer qu'un président du conseil ayant la simple majorité pourra former un gouvernement, et non pas imposer cette majorité absolue qui, à la longue, deviendrait incontestablement mortelle pour le régime.

Oui, des erreurs ont été commises. Malheur à ceux qui persévéreraient dans l'erreur et ne comprendraient pas, à la lumière de l'expérience, que la majorité simple s'impose.

C'est une mesure de défense républicaine; pensez-y le plus vite possible. Pensez au moins à vos successeurs éventuels et surtout à la France, monsieur René Pleven, pour aller vite. (*Applaudissements à gauche.*)

Réforme des méthodes de travail parlementaire? Ah! oui, mille fois oui.

Il faudrait tout de même que cette tribune, de laquelle ont parlé tant d'orateurs prestigieux, qui a été magnifiée, au moment où elle était réduite au silence, par le Victor Hugo de Napoléon le Petit, cette tribune qui, sous la IIIe République, a vu s'opposer Gambetta à Louis de Broglie, Jules Guesde à de Mun ou à Deschanel, Jaurès à Clemenceau ou à Denys Cochin et, plus près de nous, Léon Blum à Poincaré ou à Caillaux, il faudrait, dis-je, que cette tribune reprenne cette grande tradition. Elle la reprendra dans la mesure où le Gouvernement viendra avec un programme précis demander la libre confrontation des idées.

Les débats sur les validations de députés, c'est vraiment un peu long, c'est vraiment un peu oiseux (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite*) et, d'un commun accord, nous devrions modifier cette procédure.

Monsieur le président du conseil désigné, je vous demande, au nom de mon groupe, que très vite s'ouvre un débat au cours duquel nous vous demanderons l'invalidation de la misère et

la mise hors la loi de l'injustice. C'est ainsi qu'on sauvera la République, c'est ainsi qu'on sauvera la nation. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Billoux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. François Billoux. Mesdames, messieurs, plus de cinquante jours après les élections, un mois après la démission de M. Queuille, la France n'a toujours pas de gouvernement.

C'est un beau début, plein de promesses, pour une Assemblée nationale qui a vu le jour sous le signe du truquage électoral.

C'était, paraît-il, le groupe communiste, trop nombreux dans la précédente Assemblée, qui empêchait la majorité de travailler utilement avec un gouvernement stable. C'est pour cela qu'en violation des règles démocratiques les plus élémentaires, les apparentés ont volé 70 sièges au premier parti de France.

Vous pouviez donc travailler, mesdames, messieurs. Vous n'avez plus le faux prétexte de l'obstruction communiste, contre laquelle M. Ramadier, M. Queuille et d'autres ont tonné tant de fois.

Six présidents du conseil pressentis, dont deux sont allés jusqu'à se présenter devant l'Assemblée nationale, ont essuyé un échec.

Il est possible que M. Pleven obtienne aujourd'hui l'investiture. Il semble que les groupes socialiste, R. G. R., M. R. P. et indépendant lui donneront l'investiture.

Le discours de M. Depreux montre que le programme réactionnaire de M. Pleven — qui était celui de M. René Mayer, celui de M. Petsche — est accepté aujourd'hui par le parti socialiste...

M. Edouard Depreux. Quelle objectivité!

M. François Billoux. ...qui n'avait vraiment pas besoin de ne pas voter pour M. Petsche l'autre jour, pour accepter aujourd'hui exactement la même chose, peut-être un peu plus. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Rachel Lempereur. C'est vous qui avez compris cela.

M. Emile Dubois. Vous ne saisissez pas les nuances.

M. François Billoux. Nous ne savons pas encore si le parti socialiste participera ou non.

M. Jean Minjoz. Cela ne vous regarde pas.

M. François Billoux. Cela ne nous intéresse peut-être pas directement, mais le pays tout entier serait heureux de savoir ce que va faire le parti socialiste qui dit aujourd'hui: nous allons donner notre investiture à M. Pleven, mais nous ne participerons peut-être pas au Gouvernement.

Il pourra soutenir ensuite: vous comprenez, nous n'avons pas voulu empêcher qu'il y ait un gouvernement, c'est pourquoi nous avons accordé l'investiture au président du conseil; quant à ce que fera le Gouvernement, nous n'en prenons pas la responsabilité.

Nous disons qu'à partir du moment où l'on accordera l'investiture, on prendra la responsabilité de tout ce que fera ce gouvernement, de la même façon qu'ayant voté la loi de truquage électoral, le groupe socialiste a pris la responsabilité de cette Assemblée nationale réactionnaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Edouard Depreux. Vous avez bien voté l'investiture au général de Gaulle et vous n'avez pas été d'accord avec lui sur tous les points.

M. François Billoux. Quelle est donc la cause fondamentale des échecs des présidents pressentis ou présentés? Quelle est donc la cause de cette prolongation exceptionnelle de la crise ministérielle?

Seraient-ce des désaccords essentiels sur les problèmes économiques, les salaires et les prix, par exemple, ou sur la laïcité? Nous ne le croyons pas, puisque des fascistes R. P. F. aux dirigeants S. F. I. O., vous êtes d'accord sur le fond pour ne pas réaliser une revalorisation immédiate et véritable des salaires.

Voilà que l'on indique maintenant être d'accord pour une certaine revalorisation des salaires. Mais à quelle date? Au 1er septembre? Vous rendez-vous compte que, depuis des mois, des ouvriers travaillent à des conditions ne leur permettant pas de vivre?

Tout à l'heure, on se félicitait que la production ait augmenté de 40 p. 100. Savez-vous que les salaires sont de 50 p. 100 inférieurs à ceux de 1938? Voilà la question qui est posée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il ne s'agit pas ici de formules générales que nous avons entendues depuis 1947 dans cette Assemblée chaque fois qu'il a été question de donner un peu plus aux ouvriers. Nous avons entendu dire sur certains bancs que, le jour où il n'y aurait plus de misère, il n'y aurait plus de communistes. Mais depuis quatre ans, vous avez répété cela, comme d'autres d'ailleurs depuis des dizaines d'années.

En attendant, c'est un fait que la production a augmenté de 40 p. 100, mais que les salaires des ouvriers sont inférieurs de 50 p. 100 à ceux d'avant guerre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A cela, vous répondez: nous verrons au mois de septembre s'il est possible et dans quelles conditions.

Vous êtes tous d'accord pour refuser l'instauration du système de l'échelle mobile des salaires.

Pour appuyer cette position, vous prétendez, contre toute vraisemblance, que vous ferez baisser les prix.

Déjà, le fait même que vous refusiez l'échelle mobile est l'indication que vous vous attendez à des hausses de prix. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si vous étiez persuadés que les prix n'augmenteraient pas demain ou, même baisseraient, vous seriez sans nul doute prêts à accepter l'institution de l'échelle mobile des salaires. Si vous prévoyiez la baisse des prix, je suis convaincu que vous accepteriez l'échelle mobile afin de provoquer une baisse des salaires. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Pourquoi n'acceptez-vous pas l'échelle mobile? C'est bien parce que vous savez qu'il y aura une hausse des prix.

En outre, qu'attendez-vous pour déclarer tout de suite, puisque vous êtes partisans de la baisse des prix, que vous suspendrez l'application de la hausse des loyers et que vous annulerez la décision d'augmentation du prix des transports dans la région parisienne (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), qui ne manqueront pas, d'ailleurs, d'avoir une répercussion dans toute la France?

M. Guy Petit. Le coût de la vie a-t-il baissé pour les propriétaires?

M. François Billoux. De même, vous êtes d'accord pour porter atteinte aux principes fondamentaux de la laïcité, comme en témoigne le maintien de la commission Paul-Boncour dont vous êtes, monsieur le président du conseil désigné — vous l'avez rappelé tout à l'heure — un des auteurs.

L'autre jour, M. Deixonne en a fait l'aveu, lorsque, dans son indignation passagère contre ses partenaires trop pressés du mouvement républicain populaire, il s'est écrié: « Il ne reste plus qu'à dissoudre la commission Paul-Boncour! »

C'était bien reconnaître que l'on attend de cette commission des concessions qui devront satisfaire les adversaires de l'école laïque.

En vérité, c'est ailleurs qu'il faut rechercher les raisons de la crise que vous tentez de dénouer, monsieur le président du conseil désigné, tout en sachant que vous ne pourrez qu'apporter une fausse solution, c'est-à-dire un compromis précaire et provisoire.

De quoi s'agit-il, en effet? De trouver la formule gouvernementale la plus apte pour appliquer en France la politique dite du pacte Atlantique. Vous avez indiqué vous-même dans votre déclaration: Nous sommes liés à cette politique.

Cette politique a été conçue, élaborée et est maintenant dirigée et réalisée par les milliardaires américains pour leur seul profit dans tous les domaines. Cette politique est fondée sur l'objectif que veulent atteindre, par n'importe quel moyen, les impérialistes américains, à savoir leur domination sur le monde entier. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les milliardaires américains ne s'en cachent pas. C'est le conseiller personnel de M. Truman, leur théoricien, celui dont

le livre a été présenté en France par M. Blum, M. Burnham, qui a rédigé le *Mein Kampf* américain expliquant que le rôle des Etats-Unis est de prendre en main la direction du monde, que la non-intervention dans les affaires des autres pays ne saurait être de mise dans la politique extérieure américaine.

Bien entendu, on affirme que c'est la Providence — pourquoi pas la main de Dieu ? — qui confie un tel rôle aux Etats-Unis d'Amérique.

Ici, les groupes, de la S. F. I. O. au R. P. F., sont d'accord pour prendre comme base fondamentale la politique du pacte de l'Atlantique.

Il n'y a donc pas deux oppositions comme on voudrait le faire croire. D'ailleurs, vous n'en avez plus parlé, monsieur Pleven. Nous enregistrons que vous commencez à admettre qu'il y a bien, en effet, non pas deux oppositions — d'une part, celle des communistes et progressites, d'autre part celle du R. P. F. — mais deux politiques.

M. Soustelle lui-même a d'ailleurs précisé, au nom de son groupe, qu'il ne représentait pas une opposition de principe, qu'il faisait tout au plus des réserves sur les méthodes, pensant que M. de Gaulle est plus qualifié qu'aucun d'entre vous pour mieux appliquer la politique du pacte de l'Atlantique. C'est la seule différence. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il n'y a pas deux oppositions, il y a deux politiques. C'est autre chose !

Il y a la politique dictée par l'étranger, défendue ici de Guy Mollet à de Gaulle, et la politique française. (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs, à gauche, au centre, à droite et à l'extrême gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Deixonne. Rapportée du Caucase par Duclos !

M. François Billoux. Jacques Duclos est allé au Caucase pour voir Maurice Thorez, le secrétaire général de notre parti, et M. Jules Moch est allé à Washington voir ceux qui le commandent. Voilà la différence ! (*Interruptions sur de nombreux bancs à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit.*)

Si vous êtes décidés à recommencer à faire du bruit, nous vous prévenons amicalement que nous ne le tolérerons pas. (*Protestations à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les députés communistes, depuis le début de cette législature, ont toujours écouté les autres orateurs dans le silence. S'il est entendu que les députés communistes ne peuvent pas parler dans le silence, aucun député d'un autre groupe ne parlera ici. (*Exclamations et protestations à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Viollette. Votre brutalité n'est prise au sérieux par personne !

M. Roland de Moustier. M. Billoux se croit à Marseille !

M. Fernand Grenier. Respectez les cinq millions de Français qui ont voté pour nous.

M. Roland de Moustier. Vous n'êtes pas sur le Vieux-Port de Marseille, monsieur Billoux, mais à l'Assemblée nationale.

M. François Billoux. Je représente le premier parti de France, et le premier parti de France s'exprimera à cette tribune malgré vous. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions sur de nombreux bancs.*)

En tout cas, le fait que vous vous excitiez beaucoup lorsque nous prononçons nos discours montre que vous les craignez beaucoup. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. Denis Cordonnier. Quelle présomption !

M. Roland de Moustier. Vos injures seront toujours relevées, monsieur Billoux. Soyez poli et nous vous laisserons parler.

M. le président. Je vous prie de ne pas interrompre, monsieur de Moustier.

M. François Billoux. Il ne s'agit pas d'injures, mais de constatations.

M. Roland de Moustier. Quand vous serez poli, nous serons polis.

M. François Billoux. Donnez l'exemple.

La politique française tendant à donner à tous les problèmes une solution française, n'est défendue en ce moment à l'Assemblée nationale — nous le constatons, tout en le regrettant — que par le parti communiste et les républicains progressistes.

Ainsi, à l'Assemblée nationale, il y a une majorité, allant du groupe socialiste au R. P. F., pour appliquer la politique américaine. Pourquoi, cependant, cette majorité ne peut-elle se mettre facilement d'accord pour constituer un gouvernement ? Il y a à cela, à notre avis, deux raisons, qui ne sont d'ailleurs pas distinctes, qu'on ne peut pas séparer artificiellement.

La première est à rechercher dans l'Assemblée nationale elle-même. La deuxième ne peut être trouvée que dans le pays.

M. Paul Reynaud a très bien expliqué, la semaine dernière, la première raison : pas de majorité sans le groupe des indépendants et des paysans. En somme, pas de majorité sans moi, a-t-il dit, a-t-il voulu dire puisque son groupe était présent au banc ministériel en la personne de M. Petsche.

C'est un fait qu'arithmétiquement, les groupes socialiste, du rassemblement des gauches républicaines — radicaux et U. D. S. R. — et du mouvement républicain populaire n'ont plus la majorité dans cette Assemblée. C'est, en somme, ce qu'a déclaré M. Guy Mollet à sa sortie de l'Elysée, après avoir refusé au Président de la République de tenter sa chance pour former un ministère.

Il faut donc accepter ce que veut M. Paul Reynaud : pas de revalorisation des salaires, pas d'échelle mobile, atteinte à la sécurité sociale et aux nationalisations, au statut de la fonction publique, à la laïcité ; pousser plus loin la guerre du Viet-Nam pour le caoutchouc et l'étain dont ont besoin les Américains.

Et ce n'est là qu'un commencement, disait, en somme, M. Paul Reynaud qui, au lendemain des élections, proposait lui-même que le R. P. F. entre dans le Gouvernement.

Chaque jour on essaie de faire faire un bout de chemin à cette idée de la venue du R. P. F. au Gouvernement. Lors du débat sur l'investiture de M. René Mayer, ce sont des députés du M. R. P. qui se sont chargés de tirer l'Assemblée nationale « plus à droite », — pour reprendre la formule traditionnelle et consacrée — avec les républicains indépendants qui comptent dans leurs rangs beaucoup de R. P. F. camouflés...

M. Michel Raingeard. Sérieusement camouflés !

M. François Billoux. ...ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas dans d'autres partis, y compris chez les socialistes et dans le R. G. R. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Rires sur divers bancs à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. Maurice Deixonne. Chez vous, il y a des pétainistes mal camouflés.

M. François Billoux. Les membres du M. R. P. ont donc donné, en somme, une première semonce au parti socialiste S. F. I. O. Les dirigeants socialistes ont eu beau donner des gages en se montrant des anticommunistes des plus enragés et en se pliant, comme M. Jules Moch, à toutes les exigences américaines, cela n'est pas suffisant.

M. Jules Moch. Où avez-vous trouvé cela ?

M. François Billoux. On ne ménage pas les humiliations au parti socialiste. Ses alliés élisent M. Paul Reynaud, au lieu de M. Pineau, à la présidence de la commission des finances ; M. Félix Gouin mord la poussière à la commission de la presse ; le secrétaire général du parti socialiste est le seul candidat battu aux élections pour l'Assemblée européenne. M. Le Bail vient à la tribune, suppliant, dire : Nous ne demandons rien, mais vous avez besoin de nous. Et tout à l'heure, M. Depreux est venu déclarer : Tout de même nous représentons bien un petit morceau de la classe ouvrière ; nous demandons qu'on tienne compte de nous.

M. Edouard Depreux. Si c'était un si petit morceau que cela, vous ne vous fatigueriez pas tellement !

M. François Billoux. Qu'importe, on ne leur fait pas confiance ! On les presse comme des citrons, puis on leur dit : « Vous avez le choix : « Plus loin, avec nous, dans le Gouvernement qui

ouvrira la porte officielle au R. P. F., c'est-à-dire au fascisme, parce que nous en avons besoin pour nos préparatifs de guerre, ou bien dans une opposition de Sa Majesté qui permettra éventuellement d'aller encore plus vite dans cette voie. Mais dans les deux cas, vous nous laisserez libres; autrement, nous ne nous contenterons pas des premiers rappels à l'ordre qui vous ont été donnés ».

Mais, en face d'une telle attitude, les travailleurs socialistes réfléchissent. Ils se rendent compte que les déclarations que vous avez prodiguées pendant la période électorale sont tout à fait différentes de votre attitude dans cette enceinte. Si nous en sommes là, c'est vous qui l'avez voulu, messieurs les dirigeants socialistes.

M. Edouard Depreux. Je vous rappelle que c'est M. Pleven qui demande l'investiture.

M. François Billoux. Vous avez voulu porter vos coups contre le parti communiste. Vous lui avez fait voler 70 sièges au profit de la réaction qui vous remercie en vous disant: Allons maintenant plus loin dans cette voie!

Pourquoi, ayant une majorité et même des majorités de rechange à l'Assemblée nationale, pour appliquer le pacte Atlantique, la crise n'est-elle pas résolue ?

Eh bien, parce qu'une politique dictée par l'étranger ne peut pas être menée facilement et longtemps contre un peuple qui entend conserver son indépendance nationale.

La classe ouvrière, la première, a compris les conséquences d'une politique de soumission à l'étranger, comme elle l'avait compris avant 1939 et pendant l'occupation hitlérienne.

La classe ouvrière n'a aucun intérêt divergent avec les véritables intérêts de la nation. Elle n'a aucun intérêt dans les fabriques d'armement, dans le pétrole, dans les grandes banques internationales. Elle lutte pour briser ses chaînes, pour se libérer de l'exploitation des capitalistes. Elle sait, par expérience, que le profit étant la raison d'être des capitalistes, les capitalistes américains ne peuvent pas être ses amis. S'ils s'intéressent à la France, ce n'est pas par générosité, mais pour y rechercher de nouvelles sources de profits, et de cela, il ne peut résulter que des sacrifices plus grands pour la classe ouvrière.

Celle-ci ne croit pas à l'association capital-travail...

M. Diodème Catroux. Au contraire, la classe ouvrière y croit.

M. François Billoux. ...qui fut une prétendue solution mussolinienne et qui sévit sur les travailleurs espagnols qui sont parmi les plus malheureux du monde. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La classe ouvrière sait, par expérience, qu'en régime capitaliste, productivité signifie toujours cadences infernales, superbénéfices pour les grandes sociétés capitalistes et misère accentuée pour les travailleurs et leur famille. (*Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

A gauche. Et les recommandations de Maurice Thorez, en 1945 ?

M. François Billoux. Lorsque Maurice Thorez, en 1944 et 1945, contre vous, demandait aux mineurs de produire davantage, il était écouté parce qu'à l'époque la classe ouvrière pouvait penser qu'en 1951 il n'y aurait pas un régime sous la domination des capitalistes américains, un régime où la classe ouvrière ne travaillerait pas avec des salaires réduits de 50 p. 100, alors que la production est accrue de plus de 40 p. 100. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En rappelant les exhortations de Maurice Thorez, vous nous rappelez que c'est de votre faute si nous en sommes là en 1951. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous avions à ce moment, communistes et socialistes, la majorité dans le pays et il était possible d'aller dans une autre voie que dans celle de l'exploitation capitaliste. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Edouard Depreux. Vous nous montrez aujourd'hui comme c'est facile!

M. François Billoux. Quoi qu'il en soit, M. Truman vient d'avouer que le pacte Atlantique coûte chaque mois à chaque Français 16.333 francs pour la guerre, quand celui-ci ne dispose en moyenne que de 15.416 francs pour vivre.

M. Jules Moch. Ce chiffre est invraisemblable. C'est par an, et non par mois.

M. François Billoux. Voilà pourquoi il n'y a pas de revalorisation des salaires, pas d'échelle mobile, pas de primes de vacances, des plans mais pas de logements — d'ailleurs, qu'y a-t-il de concret à cet égard ? Refus de toutes les revendications.

Cela explique que les ouvriers aient voté pour le parti communiste français qui est à la fois le porteur des espérances immédiates et de la certitude d'un avenir où l'exploitation de l'homme par l'homme, l'exploitation d'une nation par une autre nation sera d'un passé à jamais révolu. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Edouard Depreux. C'est une version.

M. François Billoux. Voilà pourquoi la classe ouvrière, par son parti, celui de Maurice Thorez, a brandi la première le drapeau de l'indépendance nationale. (*Rires à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Déjà, aux côtés de la classe ouvrière, se sont rangés de nombreux paysans, travailleurs des classes moyennes, des villes et des villages, commerçants, artisans, intellectuels...

M. Guy Petit. C'est pour cela, sans doute, que vous avez perdu des voix, aux dernières élections ?

M. François Billoux. Mais les exigences américaines font grandir les inquiétudes dans d'autres couches de la population.

Certes, pour des raisons diverses, qu'il serait trop long d'analyser ici aujourd'hui, on ne veut pas, dans ces couches, du communisme, mais on est inquiet. Certes, ces personnes ont voté et fait voter contre les communistes, mais voici que les Américains deviennent plus pressants; voici que vont être mises en application les propositions de l'E. C. A.

Vous avez parlé de la défense des petites et moyennes entreprises. Allons donc! Vous savez bien que l'application du plan de l'E. C. A. sera la fin des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat français. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Henri Mallez. Y a-t-il beaucoup de petites entreprises en Russie ?

M. François Billoux. Vous savez bien que ce sera la fermeture des entreprises non comprises dans le programme d'armement; la fin des entreprises concurrentes de l'économie américaine.

Vous avez parlé tout à l'heure du logement. Vous savez bien que l'une des plus grandes difficultés que rencontre la reconstruction est l'obtention d'un certain nombre de matériaux dits stratégiques, que les Américains possèdent et qu'ils ne veulent pas donner à leurs alliés.

Par conséquent, l'application des programmes de l'E. C. A. se traduira par une difficulté plus grande pour toute une partie de l'industrie française. Déjà, de nombreux industriels français se disent: « Nous n'aurons même pas les miettes! ».

« Mais alors, direz-vous, vous voilà devenus les défenseurs des industriels français ? » A cela, je réponds que la classe ouvrière française préfère discuter avec des industriels français plutôt qu'avec des industriels étrangers ou avec des industriels français eux-mêmes commandés ou dirigés par des industriels étrangers, car nous savons que l'exploitation nationale renforce l'exploitation sociale.

Par ailleurs, nous savons que la politique du pacte atlantique, c'est l'occupation prolongée, accentuée du territoire par des hommes qui pensent que l'on peut tout acheter avec des dollars.

Plus d'armée nationale! Voilà aussi une chose à laquelle pensent de nombreux officiers. Déjà, vous commencez à éprouver des difficultés pour le recrutement, y compris le recrutement pour l'école de Saint-Cyr. Lorsque les jeunes cadres se voient décimés dans une guerre antinationale comme celle du Viet-Nam, ou lorsqu'ils se voient placés sous le commandement de généraux étrangers, comment ne pourrait-il pas y avoir un sursaut de sentiment national de toute notre armée française que vous livrez chaque jour un peu plus à l'étranger ? (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche, à droite et à l'extrême droite.*)

Voix nombreuses à gauche et à droite. Et Rokossowski ? Vive la Pologne!

M. Diodème Catroux. Et la Tchécoslovaquie ? Et la Bulgarie ?

M. François Billoux. En Pologne, c'est un Polonais qui commande l'armée polonaise. (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est un Polonais qui commande l'armée polonaise! Si le maréchal Rokossowski ne se trouvait pas en Pologne jusqu'en 1944, c'est parce que les fascistes l'avaient chassé de son pays, et qu'il était allé auprès du prolétariat russe travailler pour la libération de son pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Rachel Lempereur. Où étaient les Russes à cette époque ?

M. François Billoux. Et puis, c'est l'humiliation pour nos techniciens, pour nos ingénieurs, puisque, dans l'aviation et dans d'autres domaines, on prétend qu'ils ne sont pas capables et qu'ils ont besoin de l'aide de la technicité américaine. (*Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

M. Eugène Claudius-Petit. Et les médecins français ? Ils ne sont donc pas capables de soigner Maurice ?

M. François Billoux. Les médecins français seront capables de réaliser ce que réalisent les médecins soviétiques le jour où vous leur donnerez des laboratoires, des moyens techniques et des hôpitaux dignes d'eux. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à droite et à gauche.*)

Vous savez bien que tous nos grands médecins de France se plaignent des conditions innommables dans lesquelles vous les faites travailler et malheureusement soigner les malades.

M. Pierre Nigay. Et quand vous étiez ministre, avez-vous fait quelque chose pour les médecins français ?

M. François Billoux. Posez la question aux médecins eux-mêmes; ils vous répondront.

M. Roland de Moustier. Dire que vous avez été ministre de la santé publique!

M. François Billoux. Si l'on avait appliqué les décisions que nous avions prises en 1945, et qui avaient commencé à entrer en application, on n'aurait pas aujourd'hui à déplorer l'existence d'hôpitaux où des rats mordent des enfants! On n'aurait pas à dénoncer ces hôpitaux de Marseille, par exemple, où les égouts se déversent dans les salles de malades. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. Roland de Moustier. Vous avez été aussi néfaste pour la santé publique française que l'a été M. Tillon pour l'aviation française.

M. François Billoux. Tout ce que je dis a l'air de bien vous gêner. Vous avez peur que les Français sachent que les communistes, contrairement à ce que vous prétendez, sont les véritables défenseurs d'une politique nationale dans notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Guy Petit. Vous abusez de la lecture de la *Pravda*. Cela finit par vous tourner la tête!

M. François Billoux. Ce sont aussi les littérateurs, les artistes qui sont effrayés de voir les livres, les films de gangsters et de dépravés remplacer la vieille culture française.

Chaque jour, des Français réfléchissent et se disent: « Bien entendu, nous ne sommes pas des communistes. Nous souhaitons même que le communisme ne triomphe jamais. » (*Très bien! très bien! — Rires et applaudissements à l'extrême droite.*)

Mais ils pensent en même temps qu'il est un fait que ce régime existe dans d'autres pays...

M. Jules Moch. Si c'était vrai!

M. François Billoux. ...et qu'il a ouvert de telles espérances que plus d'un Français sur quatre vote pour le parti communiste.

Alors, voyant les choses, non pas comme des aventuriers, mais comme des hommes réalistes, ils se disent: Il y a maintenant plus d'un milliard d'hommes qui vivent sous des régimes où le communisme est en train de se construire, ou dans d'autres pays où le chemin du socialisme mènera vers le communisme.

M. Edouard Depreux. Je préférerais vivre en Suède qu'en Chine.

M. François Billoux. N'est-il pas au moins possible, sinon de s'entendre au point de vue idéologique avec ces pays, du moins de discuter du point de vue économique, culturel et peut-être dans d'autres domaines ?

M. Guy Petit. Nous déplorons précisément que ce soit impossible.

M. François Billoux Voilà que les batteries américaines se dévoilent. Voilà que maintenant, on prépare la guerre idéologique tous les jours. C'est vous, monsieur Depreux et monsieur Pleven qui avez employé tout à l'heure la formule de « l'agression communiste des Coréens du Nord », énonçant ainsi deux contrevérités. (*Exclamations à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. Jean Crouzier. Il ne faudrait tout de même pas nous prendre pour des imbéciles.

M. François Billoux. La première est qu'il n'y a pas eu d'agression du fait des Nord-Coréens...

A l'extrême droite. Non, il s'agit des Russes!

M. Edmond Naegelen. C'est une question de définition.

M. François Billoux. Chacun sait qu'il y a eu agression de la part du gouvernement dirigé par Syngman Rhee qui ne représentait plus que 20 p. 100 des électeurs coréens du Sud.

Il a mené cette agression non pas contre un autre peuple, mais contre son propre peuple. Il n'y a, en effet, pas plus de Coréens du Nord et de Coréens du Sud qu'il n'y avait de Français du Nord et de Français du Sud pendant l'occupation allemande. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gaston Palewski. C'est l'aveu de l'agression.

M. François Billoux. Deuxième contre-vérité: vous qualifiez tout de communiste. Le fait qu'un certain nombre de dirigeants de la République populaire de la Corée soient des communistes permet-il de dire que ce sont des communistes, alors qu'il s'agit de l'ensemble du peuple coréen ?

Mais voilà, maintenant, pour vous tout est communiste. Au Viet-Nam, des communistes.

M. Pierre Montel. Oui.

M. François Billoux. En Corée, des communistes.

M. Pierre Montel. Oui.

M. François Billoux. Dans les démocraties populaires, des communistes.

M. Pierre Montel. Oui.

M. François Billoux. En Union soviétique, des communistes. (*Rires à gauche, au centre et à droite.*)

Vous avouez alors que vous ne pouvez pas tolérer la coexistence des régimes communistes ou socialistes avec les régimes capitalistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avouez que vous êtes prêts à partir pour la guerre idéologique. Mais vous savez bien que les guerres idéologiques ne rassemblent pas les peuples. Elles ramassent tout au plus quelques bandes d'aventuriers.

Regardez autour de vous et vous verrez que c'est l'aventure.

L'aventure avec Syngman Rhee, un homme qui, ayant le pouvoir, n'avait obtenu que 20 p. 100 des voix aux élections et a voulu se maintenir au pouvoir.

L'aventure avec Tchang Kaï Chek.

L'aventure avec cet empereur des boîtes de nuit, Bao Daï, que son peuple ne peut admettre.

L'aventure avec le renégat Tito. Vous avez trouvé un renégat. Vous vous êtes précipités sur lui. (*Rires et exclamations à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce n'est pas nouveau. Il y a longtemps qu'on a dit que la bourgeoisie allait chercher dans les poubelles du prolétariat les hommes dont elle avait besoin.

Aventure en Allemagne, où, sous prétexte d'organiser votre défense occidentale, vous allez plus avant dans la réalisation du plan Schuman. Mais le plan Schuman, vous le savez très bien, conduit la France à la colonisation allemande et américaine.

Vous prétendez qu'il vise à empêcher le réarmement allemand; mais il faut en finir avec cette espèce de voile. Vous dites toujours: « Nous sommes partisans de l'intégration de l'armée allemande dans l'armée européenne, pour qu'il n'y ait pas d'armée allemande. » Cependant, tous les jours, des généraux nazis...

Sur divers bancs à droite, au centre et à gauche. Von Paulus!

M. François Billoux. ...mènent leur insolente campagne.

Vous avez trouvé le moyen d'empêcher des jeunes gens d'aller participer au festival de Berlin avec les jeunes du monde entier.

Vous n'avez pas trouvé un mot pour protester contre les déclarations des chefs de l'Afrika-Korps, de Ramcke et de tous les criminels revanchards nazis.

Ainsi, c'est clair: vous avez à côté de vous tous les aventuriers.

Comment pouvez-vous faire croire que vous préparez une défense de la démocratie quand vous avez autour de vous tous les résidus du fascisme, tous ces aventuriers, y compris Franco et les dirigeants de la Grèce. En somme, vous réunissez autour de vous tout ce qu'il y a de fascistes.

C'est pourquoi vous préparez la guerre contre le communisme. Dès lors les choses sont claires: Il ne s'agit pas seulement de la guerre contre le communisme, mais de la guerre contre l'ensemble des peuples qui veulent vivre libres et indépendants. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et rires à l'extrême droite.*)

Sur plusieurs bancs à l'extrême droite. Suspension! Il est midi. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Paul Bilat, *s'adressant à l'extrême droite.* Voilà où vous en êtes. Quelle déchéance!

M. François Billoux. Voilà les faits.

C'est pourquoi les gens honnêtes cherchent une autre voie et se posent une question. On leur a dit et répété que l'Union soviétique était une menace. Mais peu à peu cette idée pénètre dans leur esprits: « Où, quand et comment l'Union soviétique a-t-elle menacé notre pays et ses intérêts ? »

Dès lors, des hommes se disent qu'il est possible de s'entendre avec un tel pays et c'est pourquoi l'appel lancé par le conseil mondial de la paix pour la conclusion d'un pacte à cinq fait de grands progrès.

Si vous vouliez préparer un gouvernement français, vous nous auriez dit tout à l'heure, monsieur le président du conseil désigné: Nous allons étudier immédiatement les propositions faites par M. Malik pour la conclusion d'un pacte à cinq entre les cinq grandes puissances.

M. le président. Je me permets de vous interrompre, monsieur Billoux. Il est midi. Le règlement m'ordonnerait de lever la séance maintenant et de renvoyer la suite du débat à quinze heures.

M. François Billoux. Je n'en ai plus que pour quelques minutes.

M. Pierre Montel. Terminez!

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute laisser M. Billoux terminer maintenant son exposé. (*Assentiment.*)

M. François Billoux. Toute la propagande n'empêche pas de constater les faits. Les Américains, sous prétexte de défense, accaparent tout. Et l'idée d'un pacte à cinq grandit: désarmement, relations commerciales sur un pied d'égalité, relations culturelles.

Alors, la majorité sent que, parmi ceux qui ont voté pour elle, on n'est pas d'accord pour aller plus loin dans la colonisation, dans la guerre, dans une guerre idéologique qui conduirait la France à devenir un grand cimetière.

En outre, les dirigeants socialistes, en se faisant les apôtres de l'abandon de la souveraineté nationale et du cosmopolitisme, ont pu obscurcir ce fait que l'oppression nationale se double de l'oppression sociale. Ils ont pu faire oublier provisoirement à des braves gens que la libération sociale exige l'indépendance nationale. (*Rires à gauche.*)

Mais la politique de guerre a comme conséquence la politique farouchement réactionnaire de régression sociale. Les travailleurs s'unissent pour défendre leurs droits acquis et leurs revendications.

L'aventure, ce sont les attentats, les derniers fomentés par des bandes armées du R. P. F. avec des engins américains (*Exclamations à l'extrême droite*), contre des organismes de diffusion de la littérature française. On s'attaque aux livres. C'est un symbole! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Rires à l'extrême droite.*)

Ainsi, on avait commencé par les attentats contre Jacques Duclos, à Auch, au Vélodrome d'Hiver, au syndicat des ouvriers de la région parisienne, le 14 juillet. Les bandits qui les ont commis sont impunis; c'est donc que les pouvoirs publics les couvrent. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Vous voulez créer le trouble et des provocations, et en prendre prétexte pour imposer un gouvernement par la force avec les fascistes du R. P. F. (*Interruptions à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Mondon. Tournez-vous vers nous, au moins, que l'on vous voie.

M. Marcel Prelot. Dites-nous cela en face!

M. François Billoux. Aussi une autre idée surgit-elle chez les Français: l'idée de défendre les libertés démocratiques menacées et la République.

Voilà pourquoi, monsieur Pleven, vous ou un autre, vous resterez dans l'impasse, que la crise soit résolue ou non provisoirement.

C'est la voix française qui s'impose et qui s'imposera. Elle donnera un gouvernement solide et stable, une solution française au problème. Elle créera la confiance dans le peuple. Elle soulèvera l'enthousiasme, exaltera les énergies créatrices, permettra d'avancer dans le progrès social, de satisfaire les revendications de la classe ouvrière, mais aussi des paysans, des fonctionnaires, des classes moyennes, des jeunes, des vieux, des victimes de la guerre.

Les femmes n'auront plus à craindre pour leurs enfants. Cette politique française suscitera le respect dans tous les autres pays, avec lesquels nous pourrons alors traiter à égalité, y compris avec les Etats-Unis d'Amérique; car nous n'avons jamais dit que nous ne voulions pas traiter avec les Etats-Unis d'Amérique. Nous voulons bien traiter avec eux, à la condition que ce ne soient pas eux qui imposent ce qu'ils veulent nous vendre ou nous acheter, mais que nous discutions avec eux sur un pied d'égalité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette voix française défendra l'existence de notre peuple. Nous ne voterons donc pas pour l'investiture. (*Rires à droite et à l'extrême droite.*)

Le parti communiste français est prêt à soutenir ou à participer à un gouvernement qui fera une véritable politique de la classe ouvrière, du peuple et de la France. Cette idée chemine et elle s'imposera, comme une loi, dans le pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur le président du conseil désigné, désirez-vous prendre maintenant la parole ?

M. le président du conseil désigné. Combien reste-t-il d'orateurs inscrits, monsieur le président ?

M. le président. Il reste deux orateurs inscrits et il faut prévoir les explications de vote.

M. le président du conseil désigné. Si les exposés de ces deux orateurs ne doivent pas être longs, je pourrai répondre immédiatement après, pour faire gagner du temps à l'Assemblée; mais je suis, bien entendu, à la disposition de celle-ci.

M. Gaston Palewski. A quinze heures!

M. le président. Je pourrais donc donner maintenant la parole aux deux orateurs et clore le débat après la réponse de M. le président du conseil désigné. Il ne resterait plus alors qu'à entendre les explications de vote.

M. Jacques Chaban-Delmas. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chaban-Delmas.

M. Jacques Chaban-Delmas. Si M. le président Pleven, comme c'est logique et normal, prend la parole après l'exposé des deux derniers orateurs inscrits, je crains que la séance ne se prolonge jusqu'à une heure tardive.

Nous avons le choix entre deux solutions: ou suspendre la séance maintenant, reprendre le débat à quinze heures pour entendre les deux derniers orateurs inscrits, la réponse de M. le président désigné et les explications de vote — cette solution permettrait un débat consistant — ou bien suspendre la séance après la réponse de M. le président du conseil désigné.

Mais je ne crois pas qu'il y ait intérêt à continuer le débat maintenant, ce qui nous obligerait à poursuivre la séance jusqu'à une heure trop tardive. Il me paraît donc plus simple de la suspendre maintenant et de la renvoyer à quinze heures.

M. François de Menthon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Menthon.

M. François de Menthon. Monsieur le président, j'insiste pour que le débat ne soit pas suspendu avant que M. le président du conseil désigné ait répondu aux orateurs, car ainsi, les groupes pourront, après l'avoir entendu, se réunir vers quatorze heures et demie, la séance de cet après-midi étant consacrée aux explications de vote.

A l'extrême droite. Et le règlement! Il est midi passé.

M. Jacques Chaban-Delmas. Monsieur le président, je vous demande de consulter l'Assemblée sur ma proposition.

M. le président. L'Assemblée a le choix entre deux solutions: l'une consiste à entendre les orateurs restant inscrits, M. le président du conseil désigné, puis à clore le débat; l'autre consiste à le suspendre maintenant et à en renvoyer la suite à cet après-midi.

Je consulte l'Assemblée sur la première solution consistant à poursuivre et à clore le débat au cours de la présente séance.

(L'Assemblée, consultée, décide de ne pas poursuivre le débat.)

M. le président. En conséquence, la suite du débat est renvoyée à la séance de cet après-midi.

M. François de Menthon. Une nouvelle suspension sera nécessaire, au cours de l'après-midi!

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique:

Suite du débat ouvert par la communication de M. le président du conseil désigné.

La séance est levée..

(La séance est levée à douze heures quinze minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

2e LEGISLATURE

2e Séance du mercredi 8 août 1951.

(217e de la session de 1951 — 17e de la 2e législature)

COMPTE RENDU IN EXTENSO

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 6265).

2. — Débat sur l'investiture de M. le président du conseil désigné (*suite*) (p. 6265).

MM. Senghor, Houphouet-Boigny, Gaston Palewski, Pleven, président du conseil désigné.

Motion d'investiture déposée par M. Pierre Chevallier.

Suspension et reprise de la séance.

Explications de vote: MM. Sourbet, Soustelle, Teitgen, Lussy, Patinaud.

Scrutin sur la motion d'investiture: pointage.

Suspension et reprise de la séance.

Résultat du scrutin vérifié: adoption de la motion d'investiture.

3. — Reprise d'un rapport (p. 6275).

4. — Renvois pour avis (p. 6276).

5. — Dépôt de propositions de loi (p. 6276).

6. — Dépôt de propositions de résolution (p. 6277).

7. — Ordre du jour (p. 6277).

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEBAT SUR L'INVESTITURE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE

(Suite.)

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat ouvert par la communication de M. le président du conseil désigné.

La parole est à M. Senghor.

M. Léopold-Sédar Senghor. Monsieur le président du conseil désigné, nous savons que la cérémonie de l'investiture obéit à un rite. Ce rite imposé par l'usage de la précédente législature et la volonté des grands, des grands partis et des grands hommes, ne permettait pas de faire une place importante à l'Union française.

Cette distraction des grands, qui résultait de leurs querelles intestines pour ne pas dire électorales, était grave car on oubliait que la France faisait partie de l'Union française et qu'elle ne s'arrêtait pas à ses frontières atlantique et méditerranéenne.

Et voilà que, devant cette hérésie, certains représentants des Etats associés ne voyaient plus la nécessité de qualifier l'Union de française; et voilà que certains citoyens des territoires d'outre-mer se demandaient s'ils appartenaient encore à la République.

Si nous avons, nous indépendants d'outre-mer, accordé l'investiture aux deux précédents présidents du conseil désignés, ce n'est pas que nous soyons des gouvernementaux par principe. Nous pensions simplement qu'il était temps que cessât la vacance du pouvoir.

D'autre part, nous avions été réconfortés de voir, au seuil de cette législature, les présidents du conseil désignés modifier — oh! avec beaucoup de prudence, mais modifier tout de même — le rite et s'arrêter un peu plus longuement devant les problèmes de l'Union française. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

Vous l'avez fait, à votre tour, excellemment, monsieur le président du conseil désigné, avec une précision et un accent qui nous a touchés.

Par delà les députés d'outre-mer chacun s'en sera réjoui, car le peuple de France s'intéresse plus qu'on ne le croit généralement aux problèmes d'outre-mer.

M. René Pleven, *président du conseil désigné.* Très bien!

M. Léopold-Sédar Senghor. J'en ai une expérience provinciale et personnelle.

Je sais que cette distraction dont je parlais tout à l'heure n'empêche pas les fonctionnaires, colons, missionnaires, maîtres de l'enseignement et leaders des syndicats de construire l'Union française dans le silence.

Mais, en 1951, à l'ère des fédérations et des planifications, il est anachronique de s'en remettre exclusivement à des initiatives individuelles sinon privées.

Non! on ne peut plus s'en remettre à la simple « débrouillardise » française, si animée qu'elle soit d'intelligence et de générosité. Ce serait, au demeurant, contraire au génie français qui est plus institutionnel que fonctionnel.

Pour aborder les problèmes eux-mêmes, je ne répéterai pas longuement ce que j'ai dit devant M. René Mayer.

En Indochine, la question la plus urgente à résoudre est celle de la paix. Je le répète: sa solution ne peut être militaire,

malgré la formation de l'armée vietnamienne. Le premier devoir du prochain gouvernement devrait être de mettre un terme à l'holocauste qui se poursuit là-bas. Que ce soit dans les négociations présentement entamées sous l'égide de l'O. N. U., que ce soit par le canal de négociations directes, il faut trouver une issue à l'impasse actuelle.

Une fois admises et réaffirmées les deux conditions qui commandent la vie des départements et territoires d'outre-mer — application intégrale de la Constitution, d'une part, maintien du F. I. D. E. S. et du F. I. D. O. M., d'autre part — il s'agit pour le gouvernement de demain d'en tirer les conclusions, de mettre fin à des déceptions trop souvent renouvelées.

Malgré la sympathie personnelle que nous avons pour vous, il nous est impossible, désormais, de voter une confiance aveugle au gouvernement. Nous le jugerons à ses actes sur un certain nombre de points précis.

La dépolitisation des fonctions d'autorité jusqu'à l'échelon des chefs de canton inclusivement est la condition de toute réforme démocratique efficace. Tous les partis, sans exception, ont marqué leur accord sur ce point depuis un mois à l'occasion des débats sur les validations des élections d'outre-mer.

Les libertés constitutionnelles ne peuvent être garanties, les crédits du F. I. D. E. S. et du F. I. D. O. M. ne peuvent être utilement employés si on les met au service d'un parti, celui-ci fût-il de la majorité gouvernementale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

Cependant, des progrès ont été réalisés dans ce domaine et nous serions injustes en ne le reconnaissant pas.

Mais un malaise persiste dans les territoires d'outre-mer, malaise qui doit être dissipé si le gouvernement veut assurer la santé de ces territoires et de la République elle-même. (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs à gauche.*)

Pour en revenir à l'application intégrale de la Constitution, et singulièrement aux principes affirmés dans son préambule et qui postulent la justice sociale, nous dirons, premièrement, que les anciens combattants autochtones attendent toujours de percevoir les sommes votées pour eux en 1950. Je crois savoir que, sur 25.000 dossiers nouveaux, dont 15.000 ont été instruits par le ministère des anciens combattants, 150 seulement ont été liquidés.

Je dirai, deuxièmement, que les fonctionnaires des cadres supérieurs et locaux attendent, eux, aussi, l'application de la loi du 30 juin 1950.

Je dirai enfin que les travailleurs finissent par ne plus croire au vote du code du travail promis depuis plusieurs années déjà.

Après la justice sociale, la justice politique.

On a dit souvent, et nous le répétons, qu'on ne construit pas une maison en commençant par le toit ou, si vous préférez une autre image, qu'on n'y entre pas par la fenêtre.

Il est temps de jeter les fondations de l'Union française qui ne peuvent être que les lois organiques organisant les collectivités locales.

Les assemblées locales doivent être normalement renouvelées en novembre. Il serait peu politique et il serait illégal de proroger tout simplement les décrets de 1946 qui, au demeurant, ne répondent pas à la justice politique.

Quant au F. I. D. E. S., nous savons qu'il est menacé. Malgré les assurances officielles, aucune certitude n'est encore inscrite dans les chiffres. La promesse d'un nouveau plan ne nous rassure pas tout à fait. Vous vous en souvenez, nous avons dû lutter depuis le 1er juillet 1950 jusqu'au mois de mars 1951 avant d'obtenir les 15 milliards de crédits d'engagement supplémentaires exigés par le plan.

Monsieur le président du conseil désigné, nous exigeons beaucoup de vous et vous trouverez notre confiance bien critique. C'est qu'il a été beaucoup donné à l'ancien président de la conférence de Brazzaville, à l'ancien commissaire aux colonies. Il vous a été donné un louis d'or, vous ne pouvez pas nous rendre cinquante centimes. (*Sourires. — Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Nos critiques, si critiques il y a, sont celles de nos espérances. Nos exigences sont celles de la République et de l'Union française. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur divers bancs à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Houphouet-Boigny. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. Félix Houphouet-Boigny. Monsieur le président du conseil désigné, mesdames, messieurs, il y a un an, mon collègue et ami, M. Félix Tchicaya, au nom du rassemblement démocratique africain, apportait notre accord à l'investiture du président désigné, M. Pleven, et cela après trois ans d'opposition.

Manœuvre préélectorale, disaient certains; renoncement aux légitimes revendications de nos populations, insinuaient d'autres.

Dédaignant toute polémique, nous avons répondu par le silence à tout ce qui a été dit ou écrit à ce sujet.

A l'occasion de ce nouveau débat d'investiture, il est de mon devoir de réaffirmer notre position, dissiper toute équivoque et préciser une fois de plus le sens que nous entendons donner au vote que nous allons émettre aujourd'hui ou que nous serons appelés à émettre en faveur d'un autre gouvernement.

La IVe République connaît sa première grande crise ministérielle. Le débat portant sur des divergences graves, à un moment peut-être décisif de la politique internationale, nous pensons que, dans ces circonstances, nos responsabilités de représentants de territoires partie intégrante de la République nous font un devoir de fixer notre position.

D'aucuns s'étonnent de ce qu'en quittant l'apparentement nous ne nous soyons livrés à aucune attaque contre le parti communiste, que nous n'ayons même pas cru devoir nous expliquer.

Que notre collègue M. Senghor — je m'excuse de le citer — militant de la S. F. I. O., membre du comité directeur, en démissionnant de ce parti dont il partageait jusqu'alors l'idéologie politique, ait cru devoir s'expliquer, cela se conçoit aisément. Mais penser que nous, qui n'avons jamais assigné le communisme comme but au R. D. A., mouvement et non parti politique, expression d'une masse composite non encore différenciée en classes sociales opposées, que nous, qui ne sommes pas militants communistes, qui n'avons appartenu, par conséquent, ni à une organisation de base, ni à la direction de ce parti, soyons tenus, en quittant l'apparentement pour des raisons africaines, de critiquer les raisons des communistes d'être communistes, c'est commettre, à notre avis, une grave erreur politique.

D'autre part, il est un principe cher à nous tous, c'est la tradition africaine du sens de l'honneur. Nous ne nous discréditons ni à nos propres yeux, ni aux yeux des multitudes qui, là-bas, sont restées attachées à cette conception de dignité humaine.

Si notre mouvement avait été de tendance communiste, la même tradition nous aurait maintenus dans la ligne, et ni répression, ni brimades, ni emprisonnement, ni fusillades n'auraient rien pu contre nos convictions. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

Nous avons quitté les communistes parce que notre apparentement parlementaire, tout comme les autres apparentements dans cette Assemblée, était une nécessité parlementaire. Nous les avons quittés parce que cet apparentement, déformé, mal interprété, risquait de nous détacher de certaines couches de nos masses. Nous les avons quittés parce que, sous le couvert de combattre un soi-disant communisme, on en profitait pour développer dans nos territoires une politique rétrograde contraire aux intérêts de l'Union française.

M. Félix Kir. Très bien!

M. Félix Houphouet-Boigny. Nous comprenons parfaitement qu'après trois ans d'opposition continue au Gouvernement, certains, souvent de bonne foi, nous soient demeurés méfiants, voire hostiles. Je sais qu'entre eux et nous le débat n'est pas encore clos. Je demande seulement à mes interlocuteurs la sincérité dans les arguments et la loyauté dans l'exécution des engagements.

Quoi qu'il en soit, nous restons fidèles aux principes fondamentaux du programme de Bamako qui plaçait notre lutte revendicatrice dans le cadre de la République et de l'Union française. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

L'occasion nous est offerte, monsieur le président du conseil désigné, de réaffirmer que, dans les limites de ce programme, nous sommes décidés à rechercher, sans systématisme et sans exclusive, les moyens propres à assurer le développement économique, social et politique de nos territoires. Nous souhaitons, dans l'immédiat, une série de mesures qui nous paraissent conditionner leur avenir.

Il est indispensable, en effet, que le F. I. D. E. S. dispose des ressources nécessaires à l'exécution des programmes en

cours, comme il faut que, le plus vite possible, soit voté le code du travail attendu depuis trop longtemps par les travailleurs.

Nous attendons aussi depuis quatre ans une loi organisant les assemblées territoriales, comme le statut des municipalités que l'Assemblée de l'Union française a déjà eu à connaître.

Mesdames, messieurs, si nous sommes appelés à délibérer avec vous sur de graves problèmes nationaux et internationaux, il n'est pas juste que nous continuions à être écartés de l'administration de nos villes.

Allez-vous continuer à refuser en 1951 le statut des communes de plein exercice aux chef-lieux de nos différents territoires, alors que vos aînés l'ont facilement accordé aux municipalités de Gorée, de Dakar, de Saint-Louis et de Rufisque, à une époque où les cadres et les conditions économiques étaient relativement moins importants dans ces centres ?

Toutes ces mesures d'ordre économique, social, politique, dont nous n'avons retenu que les plus urgentes, ne sauraient recevoir cependant toute leur portée sur le plan de l'Union française — on l'a maintes fois dit — sans une action résolue de dépolitisation de l'administration d'outre-mer.

L'histoire coloniale est riche d'exemples de divorce de pensée entre le pouvoir central et les responsables locaux. Mais, vraiment, le temps est passé où certains dépositaires de l'autorité française outre-mer pouvaient mal faire sans que leurs actions eussent une répercussion sur la nation mandataire. C'est une vérité que nous avons le devoir de dire si l'on admet sincèrement que nous fassions partie de la République, comme du reste cette intégration juridique à la nation nous fait un devoir de ne rester indifférents à aucun des problèmes intérieurs et extérieurs qui la touchent.

En politique intérieure, les deux problèmes majeurs qui ont retardé jusqu'à présent la formation du gouvernement sont la question des salaires et celle de l'aide aux écoles libres.

Comment pourrions-nous nous désintéresser du sort des travailleurs, force vive de la nation, pour lesquels, de plus en plus, manger devient, vers la fin du mois, un problème difficile à résoudre ?

Certes, la question scolaire ne se présente pas de la même façon dans nos territoires, où l'analphabétisme est encore roi et où nous avons voté et continuerons à voter, dans les limites des disponibilités budgétaires, des subventions aux écoles libres sans pour autant adopter une position doctrinale.

Pour résumer la position du rassemblement démocratique africain sur ces deux questions, nous rappellerons seulement que notre mouvement est un rassemblement sans distinction d'idéologies, d'opinions ou de croyances religieuses, et qu'en réaffirmant notre volonté de continuer notre action sur la base du manifeste et du programme de Bamako nous avons clairement manifesté notre sentiment.

En réalité, la voie à suivre dans l'examen de ces graves questions, comme en ce qui concerne le douloureux conflit du Viet-Nam, est la recherche de solutions humaines, acceptables pour tous. Dans cette voie, le rassemblement démocratique africain sera aux côtés de tous les artisans de la paix sociale et de la paix tout court, prêt à apporter ses voix à toute proposition, à toute initiative dont le but sera de rapprocher les hommes et les peuples.

Monsieur le président du conseil désigné, c'est parce que nous sommes conscients de l'effort de conciliation dont vous avez fait preuve dans la solution de différends aussi graves que nous voterons l'investiture.

Nous enregistrons avec satisfaction la position ferme que vous venez de prendre dans votre déclaration sur les problèmes qui touchent, au premier chef, nos territoires.

Certes, il se peut que nous ne soyons pas toujours d'accord sur tous les actes de votre gouvernement. La majorité gouvernementale ne vient-elle pas de nous donner la preuve irréfutable qu'on peut collaborer sans avoir le même point de vue sur certains problèmes donnés ?

Mais les constituants qui sont encore présents dans cette Assemblée savent bien que notre grande espérance à tous, en 1945, notre espérance nationale, était l'Union française à bâtir. Nous pensons qu'en dépit de vicissitudes regrettables, il dépend de chacun de nous que cette espérance se réalise pleinement, rapidement. C'est un effort de compréhension réciproque, d'intelligence, de modestie à réaliser pour ne pas croire *a priori* que la vérité est à sens unique, que tout est bon de son côté, mauvais du côté des autres. C'est un effort de synthèse.

Aussi, avant de descendre de cette tribune affirmerai-je à nouveau que nous avons un dénominateur commun : la République, à laquelle nous sommes tous foncièrement attachés ; un cadre unique : le cadre de l'Union française, dans lequel nous entendons évoluer librement ; un but commun que nous tous, peuple d'outre-mer et peuple de France, devons, dans l'union de plus en plus étroite, poursuivre et atteindre : le bonheur dans la liberté. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Gaston Palewski. (*Applaudissements à l'extrême droite*).

M. Gaston Palewski. Monsieur le président du conseil désigné, vous avez eu raison de mettre votre déclaration sous l'invocation de la volonté de paix, c'est-à-dire de défense nationale et d'indépendance du pays. Mais le pays — les quatre millions et quelques électeurs qui nous ont envoyés ici en particulier — et l'Assemblée tout entière — car on a peu parlé jusqu'à présent de ces matières essentielles — ne comprendraient pas que ce débat s'achevât sans que nous vous ayons demandé des précisions sur les moyens que vous comptez employer pour défendre cette indépendance, pour assurer cette défense nationale et pour maintenir la paix.

A cet égard, en écoutant tout à l'heure votre déclaration ministérielle, je me suis aperçu que les précisions que vous donniez étaient d'assez vagues têtes de chapitres, mais sans précision quant au texte des chapitres eux-mêmes.

Reprenons-les après vous, si vous le voulez bien.

Du point de vue de l'unification de l'Europe et de l'armée européenne, vous en restez à la doctrine orthodoxe, qui fut celle des gouvernements précédents, c'est-à-dire que vous prévoyez un plan charbon-acier d'une part, la constitution de l'armée européenne de l'autre ; mais sans qu'une formule véritable de confédération européenne vienne donner à ces deux procédés le plancher nécessaire pour qu'ils représentent autre chose qu'une construction en l'air.

Mais, pendant que nous restions inactifs, les événements marchaient. Nous sommes à la veille, vous le savez aussi bien et mieux que moi, de très graves échéances. Je suis donc amené à vous poser certaines questions précises. Elles seront peu nombreuses, je m'empresse de le dire, mais, hélas ! elles pourraient l'être, car nombreux sont les périls qui, dès maintenant, menacent le pays.

L'armée européenne, dont vous nous avez parlé, je voudrais, monsieur le président du conseil désigné, que vous vouliez bien nous dire si, oui ou non, elle exclut le maintien d'une armée métropolitaine pour la défense du territoire. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Je voudrais vous demander encore si elle sera créée sur le principe du « combat team », dont on a tant parlé, ou de la division. Je voudrais vous demander également si, pendant la période transitoire qui préludera à la constitution de cette armée, tel pays voisin de la France aura ou non la faculté de préparer, de constituer sur son sol, les unités qu'il livrerait dans dix-huit mois ou deux ans à ladite armée européenne et comment vous pensez pouvoir empêcher que cette constitution d'unités préparatoires se fasse dans les conditions mises, lors des échanges de vues de Pétersberg, à la préparation de ces unités.

Telles sont les questions, très graves, qui se posent. Car l'on nous met, mesdames, messieurs, devant un dilemme. On nous dit : c'est l'armée européenne ; sinon, c'est autre chose.

Moi, je dis : c'est l'armée européenne, c'est-à-dire l'évanouissement dans un paysage imprécis de la défense du territoire par l'armée française ; et, c'est en même temps, la constitution, sans contre-partie sérieuse, de l'autre chose, dont nous connaissons tous les aléas. D'autant que, vous le savez bien, dans le rapport de Pétersberg, il y a un prélude politique : la demande de l'égalité des droits, celle de la réhabilitation des criminels de guerre, sans parler d'autres demandes concernant la constitution de tel grand état-major, de tel ministère de la défense nationale.

Mesdames, messieurs, je regrette d'avoir à aborder ici, par ce biais, le grand problème des relations de la France et de l'Allemagne. Je le regrette profondément, car nous restons convaincus que c'est dans les relations entre ces deux pays que se trouve la clé de l'organisation de l'Europe ; c'est à dire sa sécurité.

Mais, ce que je trouve très grave, c'est que dans les deux domaines, dans celui de l'intégration charbon-acier comme dans celui de l'armée européenne, vous allez vers une inconnue : une

Allemagne qui va se trouver tout d'un coup au stade de l'égalité de droits, stade analogue à celui résultant d'un traité de paix, stade dont on évoquait il y a quelque temps les conséquences, dans certain échange de lettres relatif à la Sarre. Or vous allez vers cette situation sans avoir assuré un cadre européen dans lequel vous pourriez faire entrer cette Allemagne, alors que la seule politique possible, pour la France, était d'organiser une confédération européenne véritable. Mais vous ne l'avez pas fait.

L'Allemagne, dans cette période inconnue qui va commencer pour elle, ne sera plus ni retenue par les liens venus de sa défaite ni prise dans le manteau de l'intégration, sinon par des arrangements fragmentaires qui, je le répète, ne peuvent pas avoir de réalité véritable. Car votre plan charbon-acier repose sur une haute autorité internationale. Comment pouvez-vous faire coexister une haute autorité internationale, souveraine dans certains domaines, avec des économies nationales souveraines dans tous les autres domaines ? (*Très bien! très bien! à l'extrême droite.*)

Et comment pouvez-vous espérer que des hommes se battront sous l'uniforme de l'Europe et sous un commandement dit d'Europe tant qu'il n'y aura pas une véritable Europe et un véritable sentiment européen ? C'est un vain espoir, et il y a lieu, d'ores et déjà, de voir quelle politique positive nous pouvons faire pour parer à ces déficiences.

J'espère, monsieur le président du conseil désigné, que vous nous donnerez à cet égard, tout à l'heure, les précisions nécessaires. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Vous avez encore appelé l'attention de l'Assemblée sur l'organisation des commandements, notamment du commandement méditerranéen. A cet égard, je suis heureux que les avertissements que nous avons fait entendre aient trouvé en vous un écho.

Mais je voudrais vous poser quelques questions. La Méditerranée, c'est la Méditerranée orientale, c'est vrai — M. de la Palice le dirait — mais c'est aussi la Méditerranée occidentale. A cet égard, qu'allez-vous faire vis-à-vis de l'Espagne ? Est-il vrai, monsieur le président du conseil désigné, que les Etats-Unis d'Amérique nous aient demandé à deux reprises de participer aux conversations stratégiques avec l'Espagne ? Est-il vrai qu'à la suite de la Grande-Bretagne nous ayons refusé et allez-vous persévérer dans ce refus ? (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Mais oui, monsieur Duclos, pour nous, avant toute autre considération, il y a la défense stratégique de l'Europe, de même que, pour vous, il y avant tout l'attaque stratégique de l'Europe. (*Vifs applaudissements à l'extrême droite et sur divers bancs à droite.*)

Vous parlez d'indépendance! Mais ceci est un autre débat; nous le reprendrons; nous l'avons déjà mené pendant la période électorale.

M. le président du conseil désigné. Restez sur la question de l'investiture. (*Sourires.*)

M. Gaston Palewski. Vous avez raison.

Le problème que j'évoquais est d'autant plus important que l'Espagne commande certaines communications stratégiques avec l'Afrique du Nord française où, déjà, la position de la France demande qu'aucune imprudence ne soit commise.

A ce sujet, je veux encore rappeler combien il a été dommageable que certaines bases aient été concédées sans que le Parlement ait eu à en connaître, j'imagine, et sans qu'aucune contrepartie politique ait été obtenue d'un grand pays allié et ami, mais qui n'a jamais reconnu le traité de Fez.

Vous vous trouvez donc dans des conditions particulièrement délicates et je vous serais très reconnaissant de nous donner des précisions sur la politique que vous allez suivre pour y faire face.

Puisque je parle des Etats-Unis d'Amérique, je veux très nettement, du haut de cette tribune, rendre hommage au magnifique effort de cette grande démocratie qui, se trouvant en face d'immenses responsabilités, se met courageusement en mesure d'y parer et de construire la défense concertée du monde libre. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur divers bancs à droite.*)

Je ne lui fais nullement un procès d'intention. Le procès, je le fais à ces gouvernements qui, par faiblesse, n'ont pas, en face d'elle, montré quelles étaient les nécessités, quels étaient les intérêts de la France, intérêts inséparables, dans la Méditerranée comme ailleurs, de ceux du monde libre tout entier.

Monsieur le président du conseil désigné, vous dites, dans votre déclaration, qu'il faut une unité de conception, une unité financière, économique et une unité de commandement. Cela est très vrai. Mais n'auriez-vous pas dû y penser au moment de la négociation du pacte atlantique ? Car ce pacte installe une communauté stratégique étroite, intime, qui entraîne tel ou tel empiétement de souveraineté absolument inévitable. Nous pouvons toutefois accepter ces empiétements à une condition et une seule: c'est qu'à une communauté stratégique totale réponde une communauté politique totale sur les buts et les moyens.

Or, que voyez-vous sur toute la surface du monde ? En Asie, dans le Proche-Orient, en Afrique du Nord, cette communauté politique est bien loin d'être installée et nous ne la voyons pas amorcée.

Ceci m'amène à la troisième partie de votre déclaration de politique extérieure, monsieur le président du conseil désigné, celle qui a trait à la question de Corée et aux négociations qui s'y rapportent.

Je dois reconnaître qu'à cet égard vous avez été infiniment plus prudent que M. René Mayer qui, lui, avait établi une liaison immédiate et même une sorte de rapport de causalité entre les négociations de Kaesong et un cessez le feu dans toute l'Asie. Je me permettrai de vous poser certaines questions importantes à cet égard.

Négocier pour un cessez le feu au Viet-Nam, hélas! ceci est une question qui ne doit être abordée par nous qu'avec une très grande prudence et le sentiment de piété et d'infini respect, d'admiration que méritent, et nos héroïques soldats, et le chef qui a su rétablir une situation militaire hypothéquée. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur divers bancs à droite.*)

Mais voyons comment se présente le problème.

A Kaesong, qui négocie ? Un général américain et des Sud-Coréens négocient avec des Nord-Coréens et des généraux volontaires chinois. Qu'est-ce que le Viet-Nam aurait à faire dans ces négociations ? Voilà la question que je me pose. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. André Le Troquer. Vous avez déjà dû vous répondre!

M. Gaston Palewski. Faut-il entendre que vos négociations ne seraient que le prélude d'une autre négociation qui, elle, j'imagine, aurait lieu avec la Chine de Mao Tsé Toung ? Car je ne vois pas comment vous pourriez espérer une garantie quelconque de cessez le feu si vous ne négociez pas, soit avec Ho Chi Minh — ce qui paraît exclu — soit avec Mao Tsé Toung, ce qui serait inefficace.

Mais si vous acceptez cette négociation, il s'ensuit que vous adoptez le point de vue du groupe communiste qui réclame à cor et à cri, depuis le début de la campagne électorale, une négociation de paix entre les cinq grands. Et vous souscrivez au principe d'une Chine représentée par Mao Tsé Toung. (*Applaudissements à l'extrême droite.*) C'est dire que, d'ores et déjà, vous amorcez telle concession, comme celle relative à Formose et d'autres que vous devinez.

Je n'insiste pas sur ce sujet délicat. J'en ai assez dit, je l'espère, pour que l'Assemblée se mette en face de ce fait qu'il n'y a aucune réalité véritable dans une promesse de paix venant d'un élargissement de la négociation de Kaesong, qui, d'ailleurs, est une négociation militaire et n'est en rien entrée dans le domaine politique.

Nous pouvons le déplorer ou l'accepter; mais nous sommes des hommes politiques; nous devons nous mettre en face des faits.

Ainsi, quand vous parlez de négociations en Asie et liez celles-ci à l'affaire du Viet-Nam, je crois que vous voulez ouvrir une porte qui, hélas! par la force des choses, va se trouver immédiatement fermée.

Monsieur le président du conseil désigné, j'en ai terminé.

Plusieurs voix à gauche et au centre. Ah! (*Protestations à l'extrême droite.*)

M. Gaston Palewski. Je m'excuse d'avoir peut-être abusé de la patience de l'Assemblée en lui parlant de la défense de la paix, des soldats français et de la sécurité de la France. (*Applau-*

dissements à l'extrême droite et sur divers bancs.) Mais, croyez-moi, c'est là le fond du problème, s'il est d'autres domaines qui touchent plus immédiatement à l'actualité politique.

Si nous ne sommes pas d'accord sur une politique à mener dans ce domaine, il n'est pas de gouvernement qui puisse valablement représenter la France.

C'est pourquoi j'ai bien peur, hélas! que votre gouvernement de vacances soit impuissant à mettre fin à la vacance du gouvernement. (*Vifs applaudissements à l'extrême droite. — Murmures à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil désigné. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président du conseil désigné. Mesdames, messieurs, voici donc que, dans cet examen singulier dont, ce matin, M. Depreux soulignait certains aspects insolites, je dois maintenant passer la partie orale. (*Sourires.*) En mon état actuel de président du conseil désigné, qui n'est pas encore président du conseil investi et qui, s'il l'est ce soir, ne sera pas encore chef d'un gouvernement (*Sourires*), je vais répondre avec sincérité et aussi précisément que possible aux questions qui m'ont été posées.

D'abord, M. Billoux est venu me dire, au nom du parti communiste, qu'il ne m'accorderait pas l'investiture. Cette déclaration, sans doute, n'a été une surprise pour personne. En vérité, je n'avais pas sollicité ces voix.

Dans le discours de M. Billoux, nous avons retrouvé les thèmes habituels de la propagande que nous avons entendu développer au cours de la campagne électorale. Je ne me donnerai pas la peine d'y répondre point par point. Les électeurs s'en sont chargés. Et puisque vous avez fait allusion à la loi électorale, monsieur Billoux, je note que ce n'est certes aucun truquage qui a eu pour effet de vous faire perdre 500.000 voix. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Mais je relève ces mots: « truquage électoral » car ils peuvent préparer certaines manœuvres. Je rappelle à M. Billoux que les députés composant les groupes de l'Assemblée dont je sollicite l'appui, depuis les républicains indépendants et les républicains d'action paysanne et sociale jusqu'aux socialistes, ont obtenu dans le pays la majorité absolue des suffrages et que cette majorité absolue des suffrages, quelles qu'aient été les dispositions plus ou moins discutables de la loi électorale, leur a permis d'occuper, dans cette Assemblée, la majorité des sièges, ce qui constitue la légitimité d'une majorité que je ne laisserai pas attaquer. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. Louis Vallon. Pourquoi nos collègues de droite ne vous applaudissent-ils pas ? (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Auguste Lecœur. Les indépendants ont été élus en condamnant la politique du gouvernement, vous le savez bien!

M. le président du conseil désigné. M. le président Delcos m'a ensuite apporté l'appui chaleureux du groupe radical-socialiste. J'ai été profondément sensible à l'amitié des termes qu'il a employés à cette occasion. Ils m'ont rappelé des liens que j'ai avec le parti radical et qui remontent à l'époque, non pas si lointaine, où, nouvellement venu dans cette enceinte, j'allais chercher auprès de l'homme qui préside aujourd'hui l'Assemblée nationale les premiers conseils dont a besoin un jeune parlementaire.

M. Louis Vallon. Vous alliez aussi rue de Solférino!

M. le président du conseil désigné. La « rue de Solférino » n'existait pas à cette époque, monsieur Vallon.

Je remercie M. le président Delcos d'avoir rappelé aussi, après avoir marqué la position de son parti sur les différents problèmes politiques et économiques, qu'il était nécessaire que cette majorité, qui existe dans l'Assemblée, se réunisse, se discipline.

Il a bien fait de rappeler que la vie d'un gouvernement connaît des jours difficiles et que, dans les jours difficiles comme dans les bons, il est nécessaire que majorité et gouvernement travaillent ensemble en totale cohésion. Je lui suis reconnaissant de l'avoir dit au nom du parti radical.

Ensuite, M. Senghor et M. Houphouet nous ont parlé des problèmes de l'Union française.

M. Senghor m'a apporté une confiance que j'ai sentie assez nuancée. Il m'a dit qu'il nous jugerait à nos actes. Au fond, je n'en demande pas davantage, car nos actes seront conformes à nos convictions, à nos intentions, à nous qui, dans cette Assemblée et ailleurs, avons contribué de toutes nos forces à la construction juridique et morale de l'Union française.

Je remercie aussi M. Houphouet de m'avoir renouvelé la confiance qu'il y a un an nous avait donnée M. Tchicaya. J'ai enregistré avec satisfaction ses déclarations au sujet de l'indépendance totale du rassemblement démocratique africain à l'égard du parti communiste et je suis certain qu'elles ont été enregistrées aussi par l'Assemblée. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur divers bancs à l'extrême droite.*)

M. Depreux, au nom du groupe socialiste, m'a posé avec bienveillance des questions auxquelles je m'efforcerai de répondre avec la plus grande précision.

Sécurité sociale: Oui, cette grande institution est définitivement entrée dans nos lois. Mais qui pourrait contester que, mettant en mouvement des sommes considérables, traitant avec des millions d'assurés, il soit naturel, après cinq années d'expérience, de faire le point et de corriger les inévitables défectuosités qui ont pu se révéler ?

J'ai parlé de réduire les frais généraux, d'améliorer la gestion; je n'ai pas — M. Depreux doit m'en donner acte — parlé d'autre chose.

En ce qui concerne les nationalisations, tout le monde est aujourd'hui d'accord pour reconnaître qu'elles ne pourront jamais être remises en cause. Le plus mauvais service à rendre à nos entreprises nationales serait de tolérer des abus, là où ils peuvent exister encore.

Je rappelle que, comme rapporteur, dans l'Assemblée précédente, j'ai coopéré étroitement avec M. le président Ramadier pour mettre fin à des abus notoires dans les industries nationales de l'aéronautique et que, toujours, nous nous sommes trouvés pleinement d'accord sur les mesures qu'il fallait prendre.

J'ai toujours pensé que c'était servir les entreprises nationales que de les placer sur une base économique saine et de les mettre au seul service de la nation. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

M. Depreux a exposé la position du groupe socialiste sur la laïcité de l'Etat et de l'école. Je ne pense pas que personne, dans cette Assemblée, ait jamais l'idée, par un biais, de vouloir toucher aux lois fondamentales de la République. Je déclare, en tout cas, que le devoir de tout gouvernement républicain serait de les défendre si on voulait y toucher, et je ne manquerai pas à ce devoir.

Je rappelle à M. Depreux que le Gouvernement laissera aux seules initiatives parlementaires, et dans le cadre que j'ai défini, la possibilité de présenter des solutions provisoires. Cette procédure permet à chaque parti de garder sa complète liberté d'appréciation et de vote.

Tout le monde n'a pu, par ailleurs, qu'approuver les souhaits exprimés par M. Depreux quant à la nécessité d'un plus grand effort pour les constructions scolaires. Nous dépensons actuellement, pour l'éducation nationale, bon an, mal an, environ 200 milliards. Si l'on compare ce chiffre à ce que nous dépensions avant la guerre, on constate que la part du budget de gestion réservée à l'éducation nationale est actuellement le double de ce qu'elle était autrefois.

Je dois d'ailleurs rendre hommage à l'effort qui fut accompli par tous les ministres de l'éducation nationale qui se sont succédé afin d'arracher, lors de la confection de chaque budget, les sommes supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins.

J'ai noté avec satisfaction que l'Assemblée m'a approuvé lorsque j'ai parlé de la nécessité d'adopter des modes de construction plus économiques.

J'ajouterai à cette nécessité celle de simplifier radicalement les formalités nécessaires à l'ouverture de chantiers (*Applaudissements à gauche et au centre*), ce qui avait été heureusement amorcé par notre collègue M. Yvon Delbos, lorsqu'il était ministre de l'éducation nationale et qu'il adopta les mesures de décentralisation fort importantes permettant, jusqu'à la limite de 15 millions de francs, aux autorités locales de décider sur les projets. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Depreux n'a marqué aucun désaccord sur les principes de la politique économique que je compte suivre pour combattre

les hausses de prix. Je répète — et ce n'est pas seulement une question de mots, mais d'esprit et de volonté — que la politique du gouvernement sera de protéger le pouvoir d'achat des travailleurs tel qu'il résultait de la fixation, en mars dernier, du nouveau salaire minimum.

Je suis, bien entendu, convaincu, comme le sont certainement tous les membres de cette Assemblée, que les travailleurs doivent être intéressés à l'augmentation de la production et de la productivité qui, chez nous comme ailleurs, est en réalité le seul moyen d'élever les niveaux de vie.

M. Depreux a demandé que le second plan d'équipement et de modernisation soit présenté au Parlement. Il le sera.

Enfin, je constate l'accord du groupe socialiste sur l'urgence de la réforme constitutionnelle et des méthodes de travail de l'Assemblée.

Le gouvernement que je présiderais aidera de tout son pouvoir à l'amélioration de nos méthodes de discussion.

Je suis acquis par avance à tout ce qui aura pour effet de revigorer le régime parlementaire, car je suis certain que c'est ainsi que nous donnerons aux gouvernements qui jouiront de la confiance de la majorité l'autorité et le prestige nécessaires pour accomplir leur tâche.

Enfin, M. Palewski m'a posé un certain nombre de questions qui nous ont permis, au passage, de constater sa compétence dans les questions d'affaires étrangères.

C'est cette compétence même qui, j'en suis sûr, ne lui laisse pas beaucoup d'espoir sur le fait que je pourrais, dans le moment présent, apporter une réponse à des questions dont je reconnais par ailleurs tout l'intérêt.

Ces questions, vous les avez posées trop tôt car, pour pouvoir y répondre, il va de soi qu'il faut un gouvernement.

Vous savez aussi bien que moi que l'une des raisons pour lesquelles il est si urgent que se termine cette crise, c'est que des négociations sont en suspens; et, précisément, pour répondre aux questions que vous m'avez posées, nos plénipotentiaires ont besoin des instructions d'un gouvernement. Ce gouvernement n'existant pas encore, et n'en ayant pas délibéré, je ne pourrais, sans manquer aux règles d'une prudence que vous avez bien voulu me reconnaître à propos des affaires d'Extrême-Orient, dire le moindre mot qui puisse préjuger la position du Gouvernement. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je dirai seulement, car là je suis sûr de ne pas engager l'avenir, que je n'ai pas bien suivi toute la logique de votre raisonnement lorsque vous me disiez qu'il faudrait d'abord créer les institutions politiques de l'Europe.

Ces institutions, vous avez dit qu'elles sont le plancher. J'avoue qu'elles me paraissent plutôt devoir être le toit.

C'est en suivant la méthode que nous avons utilisée en proposant la communauté charbon-acier et le plan d'armée européenne que nous avons créé les conditions pour constituer les institutions politiques d'une fédération européenne.

M. Palewski a terminé ses propos par un trait d'esprit: « Vous allez, nous a-t-il dit, former un gouvernement de vacances et je crains que ce soit la vacance du Gouvernement. »

Je lui réponds: personne ne peut prévoir l'avenir. Quand un gouvernement se fait, nul ne sait sans doute combien de temps il durera; mais je puis vous assurer, monsieur Palewski, qu'aussi longtemps que le gouvernement que je puis être appelé à former durera, il n'y aura pas de vacance du gouvernement; il y aura des hommes qui prendront leurs responsabilités et qui accepteront de se soumettre au contrôle de l'Assemblée, de la majorité... comme de l'opposition que vous représentez. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Aux termes du troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution, « le président du conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le président du conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée, au scrutin public et à la majorité absolue des députés ».

A ce propos, j'ai reçu de M. Pierre Chevallier la motion d'investiture suivante:

« En conformité de l'article 45, paragraphe 3, de la Constitution, l'Assemblée nationale investit M. René Pleven de sa confiance. »

M. René Schmitt. Je demande une suspension de séance jusqu'à dix-sept heures et demie. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

M. le président. Vous serez exacts ?

M. René Schmitt. J'ai demandé un peu plus de temps, quitte à en utiliser un peu moins.

M. le président. M. Schmitt demande une suspension de séance jusqu'à dix-sept heures et demie.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures dix minutes, est reprise à dix-sept heures trente-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous arrivons aux explications de vote.

La parole est à M. Sourbet.

M. Jean Sourbet. C'est à l'unanimité que les groupes des indépendants et des paysans voteront l'investiture. Ils envisagent la participation avec le seul souci de mettre fin à une crise trop longue et de donner au pays un gouvernement tel qu'il l'attend depuis le 17 juin. (*Applaudissements à droite.*)

Deux ordres de faits ont déterminé leur décision. Il faut en premier lieu que la France ait au plus tôt un gouvernement. L'opinion française n'admettrait pas que la crise se prolongeât. L'opinion internationale ne le comprendrait pas davantage.

Les élections ont été avancées parce qu'il y avait des problèmes à résoudre qui ne pouvaient l'être par l'ancienne Assemblée nationale.

Il s'agit de savoir s'ils peuvent l'être par la nouvelle. Une réponse négative équivaudrait à un aveu d'impuissance qui risquerait de discréditer le régime. (*Très bien! très bien!*)

Nous pensons que pour asseoir solidement une politique, il faut une majorité stable, c'est-à-dire une base de départ aussi large que possible. Nous ne pouvons donc que regretter certaines exclusives et certaines intransigeances, mais l'hostilité que nous avons toujours manifestée à l'égard de la politique du pire nous conduit à nous rallier, aujourd'hui encore et pour le temps qu'il sera nécessaire, à celle du moindre mal. (*Applaudissements à droite.*)

La personnalité du nouveau président du conseil désigné se situe bien au-dessus de ce plan, je le dis nettement, et il sait que c'est là l'opinion sincère de mes amis et de moi-même.

Cependant, monsieur le président du conseil désigné, ainsi que vous l'avez souligné vous-même dans votre déclaration, il ne faut pas oublier que des élections viennent d'avoir lieu et qu'elles ont marqué une orientation.

Les indépendants et les paysans, et je crois pouvoir vous dire le pays lui-même, ne comprendraient pas que la politique et l'équilibre des forces dans votre gouvernement puissent faire admettre que la volonté exprimée par le suffrage universel a été méconnue. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Reste à savoir ce que sera l'action du ministère en formation, si ce soir, comme nous le souhaitons, M. le président du conseil désigné obtient la majorité constitutionnelle, et si demain il ne se heurte pas à des exigences insurmontables. Nous avons, pour notre part, accepté son programme minimum, en ne nous dissimulant pas que c'est un programme minimum que peut et doit compléter l'action parlementaire.

On ne trouvera pas illogique, je le suppose, que le représentant du groupe des indépendants et des paysans à cette tribune mette plus particulièrement l'accent sur la partie agricole de ce programme.

M. le président du conseil désigné s'est prononcé pour la revalorisation des prix agricoles en fonction de l'évolution des prix industriels. C'est là un principe d'équité élémentaire dont la première application doit être la fixation d'un juste prix du blé, en accord avec les organisations professionnelles, en accord avec les décisions de l'O. N. I. C. au sein duquel les consommateurs sont représentés.

Mais la défense des prix agricoles dans le cadre de la législation sur les prix garantis ne suffit pas. Les difficultés que

connaissent les producteurs et, à l'autre bout de la chaîne, les consommateurs, tiennent pour beaucoup à l'écart exagéré entre les prix à la production et les prix de détail. Seule une organisation interprofessionnelle des marchés sous le contrôle de l'Etat peut y mettre bon ordre, après l'échec du dirigisme bureaucratique et d'un libéralisme trop absolu.

La viticulture, si gravement menacée, peut être sauvée. C'est une question d'organisation et de financement. Nous n'avons pas le droit de laisser ruiner l'une des premières productions françaises.

Il y a aussi, il y a peut-être surtout — puisque de sa solution dépendent le volume, la qualité et le coût de la production agricole — le problème de l'équipement rural. Je n'apprendrai rien à M. le président du conseil désigné en disant que les crédits affectés à ce chapitre sont notoirement insuffisants. Un effort louable d'organisation a été accompli en ce domaine. Cet effort doit être poursuivi et intensifié.

Il est temps que l'on admette qu'une activité qui fait vivre directement plus du tiers de la population française ne peut se contenter de moins d'un dixième du budget des investissements. C'est une question de bon sens et d'intérêt national.

Nous avons la conviction que M. le président du conseil désigné, qui fit ses premières armes ministérielles après la libération, qui a présidé ou participé à des gouvernements qui voulaient faire de l'agriculture la première industrie nationale et qui représente un département agricole, reprendra à son compte, comme président du conseil, cette excellente formule.

La large majorité que nous souhaitons voir se grouper autour de vous, monsieur le président du conseil désigné, doit avoir le souci de réaliser entre les Français l'union nécessaire. Votre gouvernement s'honorerait si, en face des difficultés actuelles, il facilitait, par un large projet d'amnistie, la nécessaire réconciliation que le pays attend. (*Applaudissements à droite.*)

C'est dans cet esprit, c'est dans cet espoir, monsieur le président du conseil désigné, que, tout à l'heure, nous vous remettrons, pour ce qui nous concerne, les destinées du pays. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Mesdames, messieurs, nous avons écouté avec beaucoup d'attention la déclaration bien ordonnée et courtoise de M. le président du conseil désigné qui, souvent, n'a pas été moins remarquable par ses silences que par ses affirmations.

Tout porte à croire que, dans quelques instants, l'investiture lui sera donnée. Nous sommes ici quelques-uns à nous étonner, non pas que cette investiture soit vraisemblablement donnée dans quelques instants, mais qu'elle ait été refusée à ses prédécesseurs par les mêmes groupes qui s'apprêtent aujourd'hui à la lui accorder. (*Sourires.*)

On ne peut pas dire, en effet, que de grands changements se soient produits dans la situation politique, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Assemblée. (*Rires.*)

Quoi qu'il en soit, une majorité va se manifester.

Nous nous demandons quelle relation peut exister entre cette majorité et les positions qui ont été prises devant le pays ou, plus exactement, nous nous demandons comment les groupes de cette majorité vont pouvoir respecter les engagements qu'ils ont pris chacun pour soi. En effet, ils n'ont pas été élus en tant que représentants d'une troisième force, comme on disait hier, ou d'une majorité républicaine, comme on a tendance à dire aujourd'hui, mais en tant que socialistes, que républicains populaires, que radicaux, qu'indépendants, etc..., avec des thèmes très différents dans tous les domaines, en particulier dans le domaine économique.

Peut-on dire qu'un programme commun ait été dégagé qui servirait de base à cette majorité ? Nous ne le croyons pas.

Tous les problèmes se posent encore de la même manière. Nous ne pensons pas qu'une réponse valable puisse leur être apportée par la simple juxtaposition parlementaire et encore moins, d'ailleurs, par l'assemblage au sein du gouvernement de délégations représentant des thèmes et des idées fondamentalement différents.

Nous pourrions considérer cette situation avec sérénité, nous qui n'avons été présents à aucune conversation ou consultation et qui, par conséquent, je le signale en passant, ne sommes en rien responsables du temps perdu par le pays, (*Très bien! très bien! à l'extrême droite*) si nous n'étions pas profondément alarmés par la gravité des problèmes que l'Histoire pose devant nous. Disons-nous bien que nous comparaissons tous devant elle, c'est-à-dire aujourd'hui devant notre peuple et demain devant ses descendants.

C'est pénétrés de la gravité de cette situation que nous ne croyons pas, monsieur le président du conseil désigné, que votre expérience puisse réussir.

Les institutions présentes, l'organisation actuelle des pouvoirs publics n'ont que trop démontré leur stérilité; les hommes et les groupes en sont les premières victimes. Pour remédier à cette stérilité, nous plaçons et nous placerons toujours au premier plan de nos préoccupations une revision de l'organisation des pouvoirs publics qui, dans notre esprit, ne saurait se limiter à un artifice ayant pour objet de désigner, en quelque sorte au rabais, des présidents minoritaires. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Je demande d'ailleurs à tous les groupes de réfléchir aux conséquences que de telles dispositions pourraient entraîner dans des conjonctures nouvelles que je ne désignerai pas plus clairement, mais qui ne sont pas invraisemblables et où l'on verrait une minorité, forte des divisions du reste de l'Assemblée, s'emparer des leviers de l'Etat. L'histoire la plus récente en fournit, hors de nos frontières, des exemples frappants.

Pour nous, une véritable revision constitutionnelle implique l'établissement d'un équilibre entre les deux Assemblées, avec un Sénat véritable, représentant, d'une part, les communautés territoriales de la métropole, d'autre part, celles de l'outre-mer et, enfin, les catégories économiques et professionnelles.

Il faut aussi une définition nouvelle du mandat du chef de l'Etat et le recours au pays d'une manière aisée et régulière, soit par le referendum, soit par la dissolution.

Rien n'est plus important en ce sens que la cohésion gouvernementale. A cet égard, nous regrettons que M. le président du conseil désigné n'ait pas précisé quels seraient l'attitude et le vote des ministres membres de son gouvernement au cas où certains votes particulièrement importants ou délicats devraient intervenir au sein de l'Assemblée.

On a entendu parler de diverses hypothèses: la liberté de vote, qui nous semble la négation de la solidarité ministérielle; l'abstention, qui est la négation de l'autorité gouvernementale.

J'observe d'ailleurs en passant que, dans ces diverses hypothèses, la majorité même qui se serait dégagée dans l'Assemblée se trouverait modifiée soit par l'abstention, soit par la liberté de vote des membres du gouvernement.

Nous aurions aimé que, sur une question aussi importante, M. le président du conseil désigné nous donnât quelques précisions. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Quant au problème de l'éducation, nous avons déjà dit à cette tribune ce que nous en pensons, notamment notre désir formel de ne pas entrer dans une querelle des écoles qui serait profondément dangereuse pour l'unité du pays; la nécessité, en revanche, de développer, pour ne pas dire de fonder l'éducation de la jeunesse française et de faire autour d'elle cette unité dont je parlais à l'instant, et enfin le droit imprescriptible des familles de choisir librement les éducateurs de leurs enfants et à être aidées pour cela par la communauté nationale. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

A cet égard, nous comprenons mal les délais auxquels on semble devoir subordonner l'examen d'ensemble de cette question, délais qui pourraient bien être incompatibles avec l'existence même de la liberté, dont chacun a proclamé par ailleurs la nécessité.

En ce qui concerne, en tout cas, les propositions qui ont été faites par M. le président du conseil désigné, touchant aux deux solutions qui avaient été mentionnées et proposées par ses deux prédécesseurs immédiats, nous nous demandons comment deux solutions, chacune d'elles insuffisante en soi et d'ailleurs difficilement applicables, peuvent aboutir, après avoir été repoussées l'une et l'autre, il est vrai, par des secteurs différents de l'Assemblée.

Admettons que, peut-être, deux négations, en s'additionnant, équivalent à une affirmation. (*Sourires et applaudissements à l'extrême droite.*)

Mais nous avouons que nous craignons quelque peu qu'elles n'aboutissent à cet immobilisme que vous-même, monsieur le président du conseil désigné, avez si justement défini et condamné il n'y a pas si longtemps.

Quant au problème social ils sont nombreux, sur tous les bancs de l'Assemblée, ceux qui ne peuvent supporter en conscience l'idée que les travailleurs, que les retraités, que les économiquement faibles, que ceux qui ont fait confiance naguère à l'Etat, puissent aujourd'hui souffrir de plus en plus cruellement. Il n'y a pas — je suis sûr que nous sommes tous d'accord sur ce point — de vraie République tant qu'un Français a faim. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Là encore, nous ne croyons pas que le cadre des routines politiques et administratives permette d'aboutir à des solutions constructives et hardies, comme celles que nous préconisons.

Il va sans dire que nous contribuerons sans réticence à toute mesure effective capable d'améliorer, fût-ce partiellement et temporairement, la situation des salariés, non sans regretter qu'on n'aille pas au fond du problème, dans ce cas comme dans d'autres.

Nous nous étonnons, monsieur le président du conseil désigné, de la réponse que vous avez faite à M. Gaston Palewski. Sans vouloir insister longuement, comment se fait-il qu'il soit nécessaire qu'un gouvernement ait été constitué pour que le président du conseil désigné puisse répondre en matière de politique internationale tandis que cette même nécessité ne semble pas être apparue dans tous les autres domaines ? (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Telles sont, mesdames, messieurs, les simples considérations qui déterminent l'attitude présente du groupe du rassemblement du peuple français, son refus de voter l'investiture, sa confiance aussi dans un avenir où une œuvre positive pourra être entreprise par des pouvoirs publics à l'échelle des problèmes qui nous assaillent et du temps où nous vivons. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Teitgen. (*Applaudissements au centre.*)

M. Pierre-Henri Teitgen. Monsieur le président du conseil désigné, le groupe du mouvement républicain populaire vous doit, au terme de ce débat une brève explication de vote. Je la formulerai avec d'autant plus de plaisir que nos amis viennent de décider de voter la motion de votre investiture.

La sympathie que mérite votre personne, la nécessité de constituer un gouvernement, mais, essentiellement, le contenu de votre déclaration nous ont dicté cette décision.

Et d'abord, monsieur le président du conseil désigné, nous ne pouvions qu'approuver les orientations principales de votre programme de politique extérieure. Vous savez quel est notre attachement aux institutions européennes, à la constitution aussi rapide que possible d'autorités spécialisées qui, peu à peu, dessineront et construiront l'Europe, au plan Schuman d'organisation d'une communauté du charbon et de l'acier, en attendant la constitution d'une communauté agricole, à la constitution aussi d'une armée européenne dont nous vous avons aidé, au cours de la législature précédente, à défendre le principe auprès de nos alliés.

Tout cela, monsieur le président du conseil désigné, avait par avance notre accord, comme aussi votre désir de maintenir, et de consolider la solidarité atlantique.

Nous ne considérons pas le pacte atlantique comme une Sainte-Alliance contre les doctrines communistes, mais comme l'instrument essentiel d'une grande entreprise internationale de défense de la sécurité et de la paix et, au besoin, s'il le fallait un jour, hélas ! de protection des territoires et des nations de l'Occident contre l'impérialisme stalinien. Dans cet esprit, nous approuvons votre programme et vous aiderons, comme par le passé, à le faire prévaloir. (*Applaudissements au centre.*)

Mais aussi, monsieur le président du conseil désigné, nous vous apportons notre accord sur les principes essentiels de votre politique économique et sociale.

Nous avons apprécié à sa valeur la fermeté de vos déclarations touchant l'effort nécessaire de reconstruction et de construction, touchant la lutte contre les hausses injustifiées de prix et la nécessité d'une loi antitrust. Vous avez eu quelque courage à tenir ce langage, mettant ainsi le Parlement et l'opinion en face d'un problème essentiel, celui que pose un système qui, sous prétexte de libéralisme, tenterait de maintenir un odieux dirigisme d'intérêts et de coalitions payé très cher de la misère des pauvres gens. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Nous sommes également d'accord, monsieur le président du conseil désigné, sur la nécessité de présenter au pays un second plan Monnet. Nous avons, depuis quelque temps déjà, suggéré cette idée. Nous vous aiderons, là aussi, à la réalisation de votre dessein.

Ce que vous avez dit de la nécessité absolue d'une revalorisation des salaires, et spécialement du salaire minimum, a obtenu un accord unanime sur tous nos bancs.

M. Jacques Duclos. Vous n'êtes pas difficile.

M. Pierre-Henri Teitgen. Vous me permettrez de dire, monsieur le président du conseil désigné, que nous sommes, pour notre part, profondément émus de la longue patience et de l'admirable courage de tout ce peuple de France qui, pendant les cinq ans de guerre et pendant les cinq ans de la résurrection nationale, a enduré sans se plaindre un régime de privations et, parfois, de profondes misères injustifiées.

C'est un grand scandale de penser que, la prospérité revenant, un pareil régime pourrait être maintenu. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Nous croyons que la solution tient en deux principes inséparables, le développement courageux et par tous les moyens au pouvoir de la nation, de la production et de la productivité, accompagné d'une politique également courageuse, d'une meilleure distribution sans cesse recherchée du revenu national.

C'est parce que votre déclaration ministérielle nous semble reposer sur ces principes qu'en ce qui concerne la politique économique et sociale nous vous donnons aussi notre accord.

Toutefois, vous me permettrez quelques brèves précisions et peut-être quelques réserves.

Vous avez déclaré qu'il fallait se soucier des familles. Nous entendons par là que vous maintiendrez et que vous développerez, comme nous le souhaitons ardemment, notre régime d'allocations familiales.

Monsieur le président du conseil désigné, ce système des allocations familiales et le système complémenaire de la sécurité sociale ne constituent pas simplement à nos yeux des mesures de justice évidentes; ce sont aussi les premiers éléments de cette politique de redistribution du revenu national auxquels j'ai dit tout à l'heure que nous étions spécialement attachés. (*Applaudissements au centre.*)

Aussi espérons-nous que, sur ce point, votre gouvernement continuera un effort qui nous semble à l'honneur du Parlement.

Ma seconde réserve vise la nécessité d'un desserrement du crédit.

Nous pensons que dans la conjoncture économique actuelle et pour permettre précisément l'effort de productivité dont vous êtes le premier à reconnaître la nécessité, un desserrement des règles qui paralysent actuellement le crédit est indispensable.

Nous soumettons cette seconde observation à votre bienveillante attention. (*Applaudissements au centre.*)

Nous vous demandons de bien vouloir considérer enfin — mais je pense que votre accord est acquis sur ce point — que cette politique économique dont vous avez tracé les fondements ne va pas, dans votre esprit, sans une défense de la monnaie et de l'équilibre budgétaire, hors desquels il n'y aurait de prospérité et de justice sociale pour personne.

Faut-il dire, monsieur le président du conseil désigné, qu'à ces considérations s'ajoute évidemment notre accord pour ce qui concerne la réforme constitutionnelle, la réforme des méthodes parlementaires et votre programme d'économies.

Ce sont des principes et des solutions sur lesquels depuis longtemps nous avons fait connaître à l'Assemblée notre résolution.

Resterait alors le point difficile et délicat des questions scolaires.

Nous avons d'abord pris acte avec satisfaction de votre décision de réorganiser notre système de bourses, de manière à y introduire plus de justice, et de votre déclaration nous indiquant que, dès cette année, vous demanderez au Parlement les crédits nécessaires à la réforme que vous avez annoncée. C'est un premier pas dans la voie de l'équité.

Nous avons noté aussi avec satisfaction votre intérêt pour la tâche entreprise par la commission scolaire. Nous sommes sûrs que vous veillerez à une rapide conclusion de ses travaux. Nous désirons que le Parlement en puisse être saisi le plus rapidement possible.

Mais aussi nous avons enregistré avec satisfaction votre déclaration concernant l'attitude que prendrait votre gouverne-

ment en face des initiatives parlementaires qui pourraient avoir pour objet de parer à des besoins provisoires mais spécialement urgents en attendant un examen définitif du problème.

Cette solution que vous reprenez à votre compte, monsieur le président du conseil désigné, nous l'avons recommandée parce qu'elle nous paraît — nous le disons bien franchement — seule susceptible d'aboutir à un résultat dans la concorde et le respect de toutes les convictions et de tous les programmes.

Il faut à tout prix que cette position soit tenue pour que puissent à la fois se réaliser ce que nous considérons comme une réforme d'équité et se constituer un gouvernement appuyé sur une majorité qui ne demanderait à personne des reniements inadmissibles.

Mais surtout, monsieur le président du conseil désigné, nous avons été sensibles à l'appel, non dépourvu de noblesse, que vous avez adressé à tous en faveur d'une plus grande compréhension et d'un effort réciproque de tolérance. Nous croyons fermement, pour notre part, qu'il ne peut pas y avoir d'incompatibilité, d'antinomie entre le principe de la laïcité de l'Etat et les exigences de la liberté et de la justice sociale. Nous sommes persuadés qu'un effort de bonne foi fait en commun peut aboutir à concilier ces principes fondamentaux de la République et de la démocratie. (*Applaudissements au centre.*)

Nous disons aussi, monsieur le président du conseil désigné, que, sans être seuls en ce cas, nous avons, au sein de cette Assemblée, très particulièrement à cœur le souci de la compréhension mutuelle. Nous avons toujours cru, mes chers collègues, que, dans la République, la liberté et la justice ne vont pas sans la fraternité. Là où il n'y a que le droit, le conflit des juristes et les oppositions de textes rigoureux, là où il n'y a que la loi, il n'y a pas de société et il n'y a pas de patrie. Pour qu'il y ait une patrie, il faut la fraternité et pour qu'il y ait la fraternité, il faut que chacun la veuille. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

Je vous garantis, monsieur le président du conseil désigné, que nous ne manquerons pas à l'appel qu'en ce domaine vous nous avez adressé. (*Applaudissements au centre.*)

On me permettra d'ajouter que notre volonté de compréhension, de fraternité et de concorde nationale se renforcent aussi pour beaucoup d'entre nous — il n'est pas indécent, je pense, de le dire — des souvenirs de la résistance, du temps où nous étions nombreux à allier, pour les célébrer ensemble, « la rose et le réséda ». Cette considération-là aussi, monsieur le président du conseil désigné, nous incite à la compréhension pour la justice et la liberté. (*Applaudissements au centre.*)

Dans cet esprit, et si votre appel est entendu, nous parviendrons à la fois à constituer un gouvernement et à résoudre le problème. Nous parviendrons à une solution d'équité dans le cadre défini de bonne foi par référence aux propositions antérieures de MM. Mayer et Petsche. Il y suffit, en effet, de compréhension, de tolérance réciproque et de bonne foi mutuelle. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

Nous veillerons toutefois à ce que les principes que vous avez formulés soient respectés dans l'exécution et, aussi, à ce que les mesures urgentes qui s'imposent soient prises dans les délais voulus, c'est-à-dire avant la séparation de l'Assemblée.

Je sais bien qu'il y a, contre les propos que vous avez tenus et ceux que je me permets d'ajouter, l'objection que formulait tout à l'heure M. Soustelle. Vous me permettrez de dire qu'aux yeux de la majorité elle ne semble pas dirimante parce qu'elle ne nous paraît pas inspirée du souci de l'efficacité et de celui de maintenir l'unité et la cohésion de la République.

Monsieur le président du conseil désigné, nous voterons votre motion d'investiture. Alors, je l'espère, vous aurez, en pilote avisé, doublé le premier cap. Il restera le second. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

M. Henri Mallez. Le partage des portefeuilles!

M. Pierre-Henri Teitgen. Demain, des problèmes difficiles et graves devront encore être résolus pour aboutir à l'exécution des promesses faites. Nous souhaitons pouvoir vous aider à les résoudre. De la solution apportée à ces questions dépendra, vous le pensez bien, notre participation à votre gouvernement. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

Mais, dès ce soir, nous tenons à dire que ces difficultés, elles aussi, seront résolues si nous voulons bien, mes chers collègues, nous souvenir les uns et les autres, en ce qui concerne les solutions de fond, tant pour la question scolaire que pour la question sociale, que la liberté ne va pas sans la justice et qu'en ce qui concerne les voies et moyens, la plus grande habileté, en définitive, c'est peut-être de n'en point avoir. (*Vifs applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Lussy. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Charles Lussy. La crise ouverte le 11 du mois dernier dure depuis un mois. Il n'a pas dépendu du groupe socialiste qu'elle soit terminée dès la rencontre du premier président du conseil désigné avec cette Assemblée.

Aujourd'hui, j'ai le devoir de dégager le vote que nous allons émettre de toute équivoque et de toute interprétation possibles, de lui donner toute sa signification qui est essentiellement, puisque la Constitution l'ordonne, de permettre demain, au pays, d'avoir le gouvernement que la France attend, que le monde attend, pour que la parole de la France puisse être entendue avec autorité dans les circonstances internationales où nous sommes, où notre silence peut être, pour la paix et pour la liberté, un danger que nous ne voulons pas prolonger davantage. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous allons, pour cette raison, voter l'investiture.

Monsieur le président du conseil désigné, nous avons accueilli avec faveur les passages de votre déclaration par lesquels vous nous annoncez votre intention d'engager résolument la lutte contre les hausses spéculatives. Nous avons accueilli votre formule avec d'autant plus de satisfaction que nous nous sommes vainement efforcés, durant des années, dans cette Assemblée, de faire prévaloir et pratiquer une politique qui aurait écarté le problème délicat du rajustement des salaires si l'on avait bien voulu nous suivre lorsque nous demandions le rajustement des prix. (*Interruptions à l'extrême droite. — Applaudissements à gauche.*)

Il faut, en effet, mettre fin à des pratiques qui, sans apporter pour autant un prix rémunérateur aux producteurs, notamment aux producteurs des campagnes, ajoutent des difficultés aux difficiles conditions d'existence du monde du travail.

Le Gouvernement, dites-vous dans votre déclaration, sera prêt, le cas échéant, à proposer son arbitrage, ce qui veut dire, j'imagine, à l'imposer s'il le fallait.

Il est peut-être regrettable qu'on ait laissé se détruire entre temps un appareil de contrôle qui, demain, vous manquera.

Nous comptons sur vous pour nous demander les moyens nécessaires. Vous pouvez compter sur nous pour vous les accorder largement. (*Applaudissements à gauche.*)

A l'extrême droite. Pour constituer des brigades spéciales!

M. Charles Lussy. Vous avez également déclaré, et nous le retenons, que si la politique du Gouvernement en la matière, sa lutte contre la hausse des prix, se révélaient inefficaces, le problème du rajustement se poserait dès lors et de façon automatique. Votre déclaration ne contient pas exactement la formule que nous eussions souhaitée; nous sommes en droit néanmoins de constater qu'elle répond à une situation dont nous n'avons cessé de signaler qu'elle ne pouvait se prolonger.

Je ne dirai rien de la politique intérieure ni de la politique extérieure. A trois reprises, les orateurs de notre groupe, mes amis Pineau, Le Bail et Depreux, ont, sur ce point, défini notre pensée et notre position.

Mais puisque, de nouveau, on a parlé longuement d'un problème dont je veux répéter que nous eussions souhaité qu'il ne prît pas une telle place dans les délibérations qui accompagnaient la formation du Gouvernement, j'entends dire dès maintenant quelle est et quelle restera notre position.

Si nous sommes des laïques, c'est parce que, pour nous, la laïcité est la suprême expression de la liberté de conscience et de la tolérance. (*Applaudissements à gauche.*)

Ce matin, notre ami Depreux a repris à cette tribune les paroles mémorables de Jules Ferry qui fut, on peut le dire, un des parrains de l'école laïque, et nous avons eu la satisfaction de constater que ce propos était applaudi sur presque tous les bancs de cette Assemblée.

Mais ce que nous entendons par neutralité en la matière, c'est à la fois la neutralité de l'école à l'égard de l'enfant, la neutralité de l'Etat à l'égard de toute école qui ne serait pas l'école publique. (*Applaudissements à gauche.*)

Ce qui veut dire en termes clairs — car je veux parler clairement pour que plus tard il n'y ait pas de malentendu possible entre nous — ...

M. Pierre de Benouville. Il existe déjà, ce malentendu!

M. Charles Lussy. ...que nous sommes résolument contre tout interventionnisme de l'Etat dans le fonctionnement de l'école privée. (*Applaudissements à gauche.*)

Voilà qui est clair et qui ne laisse pas d'équivoque.

M. Pierre de Benouville. Le malentendu est flagrant!

M. Charles Lussy. Je m'efforce en ce moment, imitant, du reste, M. Pierre-Henri Teitgen, de parler avec modération. Je souhaiterais que tous les membres de cette Assemblée, sur quelque banc qu'ils siègent, suivent les bons conseils que leur donnait en la matière le président du conseil désigné, car ce n'est certainement pas avec des éclats de voix que nous résoudrons ce problème déjà bien délicat par lui-même. (*Applaudissements à gauche.*)

Lorsque nous avons accepté la constitution de la commission d'études scolaires, nous pensions arriver à créer un climat de sérénité et de compréhension dans lequel le problème scolaire pourrait être examiné et réglé dans son ensemble et dans ses détails.

S'il nous apparaissait à un moment donné que, par le détail, on essayât déjà d'amorcer l'ensemble, si vraiment c'était un premier pas qu'on voulait accomplir sur une route où l'on se préparerait, avec des concours extérieurs à la majorité républicaine, à en accomplir d'autres, je dis très loyalement qu'à ce moment, pour nous, ce serait la question même de l'existence, fût-ce un jour de plus, de la commission d'études scolaires qui se poserait et vous devez imaginer dans quel sens, par avance, nous avons résolu la réponse que nous donnerions à cette question. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations et rires à l'extrême droite.*)

M. André Mutter. Monsieur Lussy, il vous est arrivé de voter avec les communistes pour la suppression et la fermeture des écoles libres.

M. Charles Lussy. Monsieur Mutter, je regrette votre intervention, qui m'oblige à vous rappeler qu'en l'espèce il ne s'agissait pas d'une innovation en matière scolaire, mais simplement de l'application à un département où elle n'était pas encore appliquée d'une ordonnance dont la vérité me force à déclarer que c'est le gouvernement provisoire du général de Gaulle qui l'avait prise et fait appliquer dans les départements du Nord. (*Applaudissements à gauche.*)

Des projets d'initiative parlementaire seront déposés devant cette Assemblée. Nous sommes trop respectueux de la libre démocratie pour prétendre élever à ce sujet la moindre réserve. Mais il faut qu'on sache dès aujourd'hui que notre vote d'investiture ne signifie en rien l'acceptation, de près ou de loin, de ces projets, que nous nous réservons d'examiner, bien entendu, d'abord, et, si nous y trouvons la moindre atteinte à des principes que nous considérons comme intangibles, de combattre avec une énergie qui ne se démentira pas. (*Applaudissements à gauche.*)

Il fallait que ces choses fussent dites. Ainsi, on ne pourra pas, par la suite — car nous avons trop l'habitude, hélas! de voir notre pensée et notre action travesties et déformées — dire que le vote d'investiture que nous allons émettre avait un autre sens que celui que nous entendons lui donner.

Nous souhaitons que, le plus tôt possible, intervienne cette revision constitutionnelle dont nous sommes tous partisans. Il n'y a aucune honte, de la part de ceux qui ont voté une Constitution dont l'application en a fait constaté les inconvénients, ni d'ailleurs aucun courage particulier à remettre le travail sur le métier pour permettre au régime parlementaire de fonctionner dans des conditions plus normales. (*Applaudissements à gauche.*)

A l'extrême droite. Il fallait y penser plus tôt.

M. Charles Lussy. Mais aujourd'hui — mon ami Depreux le rappelait ce matin — la situation est telle que, si un groupe de la majorité s'abstient dans le vote d'investiture, celle-ci devient impossible.

Allons-nous laisser la France plus longtemps sans gouvernement? Nous ne le pensons pas, nous ne le voulons pas. Nous comptons sur vous, monsieur le président du conseil désigné, pour mener demain, sur le plan économique, la lutte que vous nous avez promise résolue.

Nous regrettons qu'aient été jetées dans le débat des mesures auxquelles nous ne pouvons souscrire et qui nous empêchent de donner une adhésion totale à votre déclaration d'investiture.

Nous regrettons également que le Gouvernement et l'Assemblée, pour associer la classe ouvrière à la défense de la liberté, ne prennent pas, dès aujourd'hui, les mesures qui s'imposent.

Nous sommes convaincus qu'un jour viendra, qui est prochain, où vous comprendrez — comme on l'a compris en d'autres occasions — qu'en prenant l'attitude que nous adoptons aujourd'hui sur ce plan, nous ne faisions rien d'autre que ce que nous avons toujours fait: nous efforcer de contribuer de notre mieux à la grandeur de notre pays, à la défense de ses libertés et de la paix. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Patinaud. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marius Patinaud. M. le président du conseil désigné a esquivé dans ses réponses tous les problèmes essentiels.

Il a cependant marqué son inquiétude devant les conséquences de l'accusation que nous formulons et que nous formulerons sans cesse: la composition de cette Assemblée est le résultat d'un truquage électoral.

Vous avez tenté, monsieur le président du conseil désigné, de le nier et essayé de persuader l'Assemblée que les groupes de la majorité que vous sollicitez ont réellement obtenu la majorité absolue dans le pays et qu'ainsi a été approuvée la politique des précédents gouvernements.

M. le président du conseil désigné prend quelques licences avec la vérité. Il sait, tout aussi bien que nous, que les diverses fractions de cette majorité se sont combattues durant la campagne électorale. Par exemple, les candidats socialistes ont réclamé l'échelle mobile des salaires que combattaient radicaux, indépendants et paysans.

Les mêmes candidats socialistes oubliaient de dire, d'ailleurs, que, lors de la discussion de la loi sur les conventions collectives...

M. René Schmitt. C'est une obsession.

M. Marius Patinaud. ... en février 1950, c'est un ministre socialiste du travail, M. Ségelle, qui avait combattu notre proposition tendant à l'institution de l'échelle mobile des salaires et que le groupe socialiste, comme un seul homme, lui avait emboîté le pas.

Vous savez, monsieur le président du conseil désigné, que la défense de la laïcité a constitué un point de désaccord important entre les groupes de la majorité et que les candidats paysans ont conduit toute leur campagne sous le signe d'une âpre critique de la politique gouvernementale.

En réalité, l'apparentement a été une monstrueuse escroquerie de gens seulement d'accord pour piper les suffrages, et, si votre affirmation était vraie, vous savez mieux que quiconque que depuis longtemps serait constitué un gouvernement.

Vous avez raison d'être inquiet sur les conséquences de votre truquage électoral. Le peuple vous juge sévèrement. Il y a dans cette Assemblée 112 mal élus, et, dans votre propre département, la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, celle de M. Hamon, n'a aucun élu.

Quant à ce que vous appelez un succès électoral de la majorité, permettez-moi de vous dire que vous vous contentez de peu, puisque lesdits partis ont perdu plus de trois millions de voix.

M. le président du conseil désigné. Elles ne sont pas allées au parti communiste, en tout cas!

M. Marius Patinaud. Votre réponse à M. Depreux montre le peu de cas que vous faites maintenant du groupe socialiste. Ce dernier, en vous accordant sa confiance, se contente vraiment de peu.

Vous avez dit « non » à la revendication de l'échelle mobile des salaires...

M. Guy Petit. Etes-vous le représentant du groupe socialiste ?

M. Marius Patinaud. ...et pour connaître votre attitude à l'égard de l'école laïque il suffit de rappeler que vous avez donné votre adhésion à l'association parlementaire pour l'octroi de subventions aux écoles confessionnelles. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le groupe socialiste, en votant votre investiture, prend une lourde responsabilité à l'égard de l'école de la République. Vous avez besoin des voix socialistes pour être investi, mais une fois ce résultat acquis, vous pouvez faire, à l'aide des voix du rassemblement du peuple français, tous les mauvais coups contre l'école laïque, sans que les éventuelles protestations du groupe socialiste puissent alors avoir la moindre influence. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le vote pour l'investiture de M. Pleven équivaut à délivrer à celui-ci un blanc-seing pour la bataille qu'il s'est engagé à mener pour les subventions à l'école confessionnelle.

M. Teitgen et M. Lussy ont dit à cette tribune l'un exactement le contraire de l'autre à propos de l'école laïque, mais le groupe socialiste et le groupe du mouvement républicain populaire vont voter ensemble l'investiture de M. Pleven. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez été, monsieur le président du conseil désigné, d'une extrême prudence bien inquiétante quant à vos intentions à l'égard de la sécurité sociale. Nous aurions aimé savoir si vous allez vous décider à rendre à la sécurité sociale les 40 milliards de francs que le Gouvernement lui doit, ou si, débiteur défaillant, vous allez laisser fermer les guichets comme conséquence de votre propre carence. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous n'avez pas parlé non plus de faire verser par les employeurs les dizaines de milliards de francs qu'ils doivent à la sécurité sociale.

Nous avons entendu beaucoup de bonnes paroles, dites d'un ton pleurnichard, sur la situation malheureuse des travailleurs de notre pays. (*Exclamations sur divers bancs.*) Mais il est bon de rappeler quels sont les responsables d'une telle situation.

Vous avez dit ce matin que la production est à 140 p. 100 de ce qu'elle était avant-guerre. Mais, tandis que la production est à 140 p. 100 de ce qu'elle était avant guerre, le pouvoir d'achat de la classe ouvrière a baissé de moitié. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A qui en incombe la responsabilité ? Chaque fois que nous avons fait des propositions pour améliorer le sort de la classe ouvrière, la majorité a voté contre, et chaque fois que la classe ouvrière s'est battue pour améliorer son sort, la majorité a lancé contre elle toutes les forces répressives de l'Etat mises continuellement à la disposition des employeurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous dites vouloir lutter contre la misère. Depuis des années vous êtes au gouvernement. Vous avez le pouvoir. Qu'attendez-vous pour prendre dans la poche de ceux qui ont trop, c'est-à-dire les grands capitalistes de chez nous, pour permettre aux travailleurs de France de vivre décemment ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous parlez de la situation lamentable des vieux. Mais qui s'est refusé à augmenter la retraite des vieux, auxquels vous n'accordez maintenant pour vivre que 67 francs par jour quand le kilogramme de pain vaut plus de 40 francs ?

Et vous venez de pousser l'inhumanité jusqu'à augmenter les loyers de ces vieux qui ont 67 francs par jour pour vivre. Votre allocation compensatrice ne compense pas les augmentations de loyer qu'ils doivent payer.

Vous devriez nous indiquer pourquoi il en est ainsi et dire au pays que vous avez consacré plus de 100 milliards de francs, appartenant aux vieux, à combler le déficit des caisses maladie, déficit créé par votre politique de guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il vous était difficile de répondre aux questions qu'a formulées M. Billoux, car il a posé les conditions d'une politique française. Toute votre politique est, en effet, orientée dans un autre sens, ainsi qu'en témoigne, par exemple, le licenciement de neuf cents travailleurs d'Air France, licenciement opéré dans le cadre de la liquidation des lignes françaises au profit des lignes américaines. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez complimenté M. Palewski, ce qui est normal entre gaulliste, et prouve une fois encore votre accord de fond. Vous n'avez voulu prendre aucun engagement de politique extérieure. Cela signifie, par exemple, que vous ne vous êtes pas engagé à vous opposer à l'intégration de Franco dans le pacte atlantique. Puisque vous n'avez pas pris cet engagement, cela signifie que vous donnerez votre acceptation à cette intégration.

M. Depreux s'est bien gardé de vous poser une question aussi gênante qui aurait mis à nu la démagogie des dirigeants socialistes à l'égard de Franco.

Mais les voix qui se prononcent pour votre investiture vous donnent également un blanc-seing pour l'intégration de l'Espagne franquiste dans le pacte Atlantique. Un fait très significatif vient de confirmer la politique de subordination de la France à l'égard des Etats-Unis. La France n'a pas de gouvernement, mais, au même moment où, à Washington, M. Mac Dermott a opposé une fin de non-recevoir à la proposition du président du présidium de l'Union soviétique, M. Chvernik, de réunir une conférence à cinq, le Quai d'Orsay alignait publiquement sa position sur les déclarations américaines.

Monsieur le président du conseil désigné, vous avez eu le souci majeur de passer sous silence les conséquences tragiques de la politique que vous entendez poursuivre. Vous ne pouvez pas dire la vérité au pays. Pour la lui cacher, vous avez bénéficié de la complicité tacite de tous les groupes, de celui de M. Guy Mollet à celui de M. de Gaulle.

Mais notre peuple, qui ressent dans sa chair les conséquences de votre politique, sait qu'il est dans le pays une majorité capable de la modifier.

M. le président du conseil désigné. Vous ne pouvez dire cela au lendemain des élections.

M. Marius Patinaud. Les Français et les Françaises qui ne veulent plus de votre politique de misère et de guerre s'uniront, lutteront et imposeront une politique française. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément au troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution, je mets aux voix, par scrutin, la motion d'investiture.

Je rappelle que la majorité constitutionnelle est de 314 voix.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Conformément à l'article 82 du règlement, le pointage est de droit. Il va y être procédé. Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures quarante minutes, est reprise à dix-neuf heures vingt minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	493
Majorité constitutionnelle	314
Pour	391
Contre	102

La majorité constitutionnelle étant atteinte, l'investiture est accordée à M. Pleven. (*Applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite.*)

Avis en sera donné à M. le Président de la République.

— 3 —

REPRISE D'UN RAPPORT

M. le président. Conformément à l'article 33 du règlement, la commission de l'agriculture demande que soit repris et renvoyé devant elle le rapport déposé au nom de cette commission, dans la précédente législature, par M. Tanguy Prigent, le 4 mai 1951, sur la proposition de loi de M. Bas et plusieurs de ses collègues, relative à l'assurance volontaire des membres non salariés des professions agricoles.

Le renvoi est de droit.

Il est ordonné.

Le rapport sera imprimé sous le n° 620 et distribué.

— 4 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission de la marine marchande et des pêches demande à donner son avis sur:

1° La proposition de loi n° 592 de M. Guiguen et plusieurs de ses collègues, tendant à accorder d'urgence au comité national d'entr'aide aux familles des marins péris en mer, la somme de 100 millions de francs, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances;

2° La proposition de loi n° 437 de M. Denvers, sénateur, et plusieurs de ses collègues, tendant à exonérer les patrons pêcheurs et les marins pêcheurs payés « à la part » du versement forfaitaire de 5 p. 100 par la modification du deuxième alinéa de l'article 52 de l'annexe III du code général des impôts, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances.

La commission de la justice et de législation demande à donner son avis sur:

1° Le rapport n° 496 fait au cours de la précédente législature sur: I. — Le projet de loi relatif au contrôle des ententes professionnelles; II. — Les propositions de loi: 1° de M. Henri Teitgen, tendant à réglemneter les ententes économiques, à interdire celles qui sont contraires à l'intérêt général et à conférer à celles qui s'avèrent licites un statut légal; 2° de M. Gazier et plusieurs de ses collègues, tendant à organiser le contrôle des ententes professionnelles, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires économiques;

2° Le rapport n° 474 fait au cours de la précédente législature sur les propositions de loi: 1° de Mme Poinso-Chapuis et plusieurs de ses collègues, relative au traitement et à la prophylaxie de l'alcoolisme chronique; 2° de M. Landry, sénateur, concernant les alcooliques socialement dangereux, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la famille, de la population et de la santé publique;

3° Le rapport n° 365 fait au cours de la précédente législature sur les propositions de loi: 1° de M. Yves Péron et plusieurs de ses collègues, tendant à l'abrogation de certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-1810 du 14 août 1945 modifiant le décret organique du 2 février 1852 relatif à l'élection des députés au corps législatif et à l'amnistie de certaines condamnations; 2° de M. André Marty et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer certaines mesures de radiations des listes électorales aggravant le décret organique du 2 février 1852 de Louis-Napoléon Bonaparte, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions;

4° La proposition de loi n° 153 de M. Tricard et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'ordonnance du 17 octobre 1945 sur le statut du fermage et du métayage, modifiée par les lois du 13 avril 1946 et du 31 décembre 1948, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'agriculture.

La commission de la défense nationale demande à donner son avis sur la proposition de loi n° 231 de M. Faraud et plusieurs de ses collègues, portant statut du personnel navigant de l'aéronautique civile, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des moyens de communication et du tourisme.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ces renvois pour avis. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Lalle et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à encourager la construction et l'amélioration de l'habitat rural.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 598, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Mouton et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à faire bénéficier les invalides militaires du temps de paix, des mêmes barèmes et avantages que ceux des mutilés de guerre par l'octroi de l'article 65 de la loi du 31 mars 1919, repris aux articles 12 et 13 du code des pensions (décret n° 47-2084 du 20 octobre 1947).

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 603, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Guislain et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la sécurité sociale prévu par la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950, aux invalides du travail, aux victimes civiles de la guerre et aux victimes du devoir atteints d'un degré d'invalidité de 85 p. 100, ainsi qu'aux veuves de ces trois catégories et aux orphelins d'âge scolaire sans aucune catégorisation, ni distinction.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 604, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Ramarony une proposition de loi portant réglementation du droit de grève.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 606, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Guislain et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à faire bénéficier les déportés de leur temps de déportation pour avancer l'âge légal de la retraite des vieux travailleurs à laquelle ils peuvent prétendre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 607, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M .Duveau et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à déterminer le mode de fixation de la parité du franc C. F. A. (franc des colonies françaises d'Afrique).

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 608, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Guislain et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à accorder en exécution de l'article 12 du statut des déportés et internés de la Résistance du 6 août 1948 et du statut des internés et déportés politiques du 6 septembre 1948, un voyage annuel gratuit sur le lieu présumé du crime, aux familles des déportés et internés.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 609, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Degoutte et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier les articles 31 *g* et 31 *n* de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 610, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Albert Schmitt et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à accorder une pension immédiate et proportionnelle aux fonctionnaires d'Etat, agents publics et agents des entreprises nationalisées et concédées, encore privés du droit à pension par suite d'une mesure d'épuration.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 611, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Albert Schmitt et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la prise en charge par l'Etat, définitive et sans contrepartie, des avances de trésorerie accordées en 1939 par l'Etat à la ville de Strasbourg et aux hospices civils de Strasbourg, à l'occasion et à la suite de l'évacuation et du repliement des hospices civils.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 613, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Asentiment.*)

J'ai reçu de M. Albert Schmitt et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à soumettre tous les retraités de la S. N. C. F. au même statut.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 614, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Albert Schmitt et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à réglementer les rapports entre propriétaires et locataires de fonds de commerce.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 615, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Albert Schmitt et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à faire respecter l'article 56 de la loi municipale locale du 6 juin 1895 relatif au maintien des droits acquis par le personnel des collectivités locales dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 616, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Siefridt et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à compléter l'article 127 *bis* de l'ordonnance du 19 octobre 1945 relatif à l'adaptation de la législation de la sécurité sociale à la situation des cadres.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 617, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Siefridt une proposition de loi tendant à modifier l'article 48 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 618, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Guislain et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 7 de la loi du 6 août 1948 portant statut des déportés et internés de la Résistance et tendant à régler les soldes et accessoires en fonction des liquidations effectuées avant le 1er janvier 1946.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 619, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Garavel une proposition de loi tendant à modifier l'article 671 du code civil sur les plantations d'arbres.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 621, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont une proposition de loi tendant à faire bénéficier les rentiers viagers qui ont souscrit avec l'Etat des mêmes revalorisations que ceux qui ont souscrit avec les particuliers.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 622, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont une proposition de loi tendant à revaloriser les rentes viagères souscrites auprès des institutions de prévoyance ou de sécurité sociale prévues par l'article 18 de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 623, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont une proposition de loi modifiant le taux et les conditions de revalorisation des rentes viagères.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 624, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Sourbet, Seynat et Fabre une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ordonner sans délai la prestation d'alcool vinique pour la prochaine campagne viticole.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 599, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des boissons. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Mondon et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire procéder, dans les plus brefs délais, au dénombrement de la population française.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 600, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Mondon et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer le projet de loi sur les calamités agricoles prévu par la loi n° 50-960 du 8 août 1950.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 601, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Durroux et Dejean une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide à la commune de Daumazan (Ariège) et aux cultivateurs de cette commune, où l'orage du 4 juillet 1951 a causé des dégâts importants.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 602, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Guislain et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à publier d'urgence un décret portant règlement d'administration publique en vue du payement du pécule des déportés et internés politiques qualifiés par la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 605, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Albert Schmitt et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires avec la Société nationale des chemins de fer français en vue de créer à Strasbourg une direction régionale de la Société nationale des chemins de fer français.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 612, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Demain, jeudi 9 août, à quinze heures, séance publique:

Dans les salles voisines de la salle des séances: scrutin pour l'élection, par suite de vacances, de deux membres titulaires représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe, à choisir parmi les députés de la métropole, de l'Algérie et des départements d'outre-mer;

Scrutin à la tribune sur l'amendement de M. Pierre Chevallier tendant à l'annulation des opérations électorales du territoire de la Mauritanie (collège unique) et, s'il y a lieu, suite de la discussion du rapport du 5e bureau sur ces opérations électorales (M. Lucas, rapporteur);

Discussion du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département d'Alger (2e collège) (M. Laforest, rapporteur);

Discussion du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du département de Constantine (2e collège, 1re circonscription) (M. Paul Coste-Floret, rapporteur);

Discussion du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du département de Constantine (2e collège, 3e circonscription) (M. Caillavet, rapporteur);

Discussion du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du département de Constantine (2e collège, 2e circonscription) (M. Hettier de Boislambert, rapporteur);

Discussion du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du territoire du Sénégal (collège unique) (M. Billiemaz, rapporteur);

Discussion du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du territoire du Cameroun (collège des citoyens de statut personnel, 1re circonscription) (M. Marcel Cartier, rapporteur) ;

Discussion du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du territoire du Niger (collège unique) (M. Valentino, rapporteur) ;

Discussion du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du territoire du Soudan (collège unique) (M. Darou, rapporteur) ;

Discussion du rapport du 4e bureau sur les opérations électorales du territoire de la Guinée (collège unique) (M. Mallez, rapporteur).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

Désignation, par suite de vacance, de candidature pour une commission.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe du rassemblement du peuple français a désigné M. Mondon pour remplacer, dans la commission des affaires étrangères, M. Corniglion-Molinier.

(Cette candidature sera ratifiée par l'Assemblée si, avant la nomination, elle n'a pas suscité l'opposition de cinquante membres au moins.)

Vérification des pouvoirs.

Dans sa 1re séance du mercredi 8 août 1951 l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de M. Bayrou, député du Gabon (Moyen-Congo).

Nomination d'un membre d'une commission extraparlementaire.

Dans sa séance du 8 août 1951, la commission de la justice et de législation a nommé M. Henri-Louis Grimaud pour représenter l'Assemblée nationale au sein du comité technique chargé de suivre le fonctionnement du fonds commun de l'allocation de logement.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 8 AOUT 1951

(Application des articles 94 et 97 du règlement.)

« *Art. 94.* — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« *Art. 97.* — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

QUESTION ORALE

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

325. — 8 août 1951. — **M. Pierrard** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que l'administration des contributions indirectes réclame aux artisans lattiers les taxes forestières de 6 p. 100 avec rappel au 7 juillet 1950 et sur la totalité du prix de vente des lattes. Il apparaît que cette méthode de taxation ne respecte pas les dispositions de l'arrêté du 25 juin 1950 sur les taxes forestières. Il lui demande s'il ne conviendrait pas d'appliquer aux artisans lattiers une méthode de taxation nalogue à celle appliquée aux fabricants de bobinots et de canettes pour filatures, ainsi qu'il ressort de la réponse ministérielle 2097 (*Journal officiel* des Débats du Conseil de la République, séance du 28 novembre 1950), c'est-à-dire en calculant les taxes forestières sur la valeur des bois utilisés, et non sur le prix de vente des objets terminés.

QUESTIONS ÉCRITES

AGRICULTURE

326. — 8 août 1951. — **M. Sibue** expose à **M. le ministre de l'agriculture** le cas d'un propriétaire exploitant de haute montagne qui désire tendre un cable pour vidanger le fourrage exploité dans les prairies d'alpage. Tout autre moyen de transport est actuellement pratiquement impossible. Ca cable survole obligatoirement des propriétés n'appartenant pas à cet exploitant. Il lui demande: 1° si les propriétaires des parcelles survolées peuvent mettre opposition à l'installation du cable; 2° si ce survol peut être autorisé et dans quelles conditions.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

327. — 8 août 1951. — **M. Bergasse** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, dans toutes les administrations financières dépendant de son ministère, tous les commis ou commis principaux ont eu leurs emplois transformés en emplois de contrôleurs ou de contrôleurs principaux à dater du 1er janvier 1948, et avec une bonification de six ans. Seuls, les commis ou commis principaux du contrôle et des enquêtes économiques, venant tous des administrations financières (contributions indirectes ou douanes) n'ont pas eu leurs emplois transformés en emplois de contrôleurs ou de contrôleurs principaux. Cette situation ne pourrait se prolonger, car elle porte aux agents en question un préjudice grave qui les place dans une situation très inférieure à celle de leurs anciens collègues. Il lui demande les raisons de cette anomalie et s'il compte y remédier.

328. — 8 août 1951. — **M. Deixonne** attire l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur les fréquentes anomalies de cote enregistrées sur les champs de course. On les explique par l'intervention des paris du P. M. U. Mais cette explication reste vague et incontrôlable. Or l'administration des finences vient de procéder à une vérification approfondie de la gestion du P. M. U. Il lui demande: 1° s'il ne serait pas nécessaire de publier le rapport auquel abouti cette enquête; 2° si l'on peut espérer que les sommes engagées chaque jour au P. M. U. seront incorporées à la masse, que le calcul de leur répartition sera soumis à des règles précises, automatiques même, et qu'il fera l'objet d'une surveillance de la part d'un organisme officiel.

FRANCE D'OUTRE-MER

329. — 8 août 1951. — **M. Bechir Sow** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer** que les retraites allouées aux fonctionnaires africains ne ménagent pas, et de loin, aux intéressés ce qu'il est convenu d'appeler le minimum vital. Il lui signale, par exemple, qu'un commis de 3e classe des services administratifs et financiers retraité à Fort-Lamy après 27 ans de services, ne perçoit actuellement qu'une pension trimestrielle dê 3.000 F C. F. A.; qu'un infirmier de l'assistance médicale indigène de 2e classe également retraité au Tchad après 28 ans de service, ne perçoit que 2.800 F de pension par trimestre; qu'un infirmier vétérinaire de 1re classe retraité après 30 ans de service ne reçoit qu'une pension de 2.950 F par trimestre. Il lui demande comment il se fait que de vieux fonctionnaires soient ainsi laissés dans le dénuement, et quelles mesures il compte prendre pour que les intéressés puissent recevoir une pension qui tienne compte de leurs besoins vitaux, des services qu'ils ont rendu, et qui soit adaptée, compte tenu du prix de la vie dans les territoires d'outre-mer, aux règles qui sont adoptées dans la métropole en la matière.

JUSTICE

330. — 8 août 1951. — **M. Albert Schmitt** expose à **M. le ministre de la justice** que l'article 14 de la loi du 28 octobre 1946 exclut du bénéfice de la législation sur les dommages de guerre, entre autres,

les personnes condamnées à vie à la dégradation nationale. L'article 22 de la loi d'amnistie du 5 janvier 1951 ne visant pas cette déchéance, il lui demande si la déchéance prévue à l'article 14 précité se trouve abrogée.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

331. — 8 août 1951. — **M. Guislain** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** s'il ne lui paraît pas normal qu'une caisse d'allocations familiales rembourse à une société à responsabilité limitée deux années de cotisations dans le cas suivant. La caisse d'allocations familiales réclame au gérant unique minoritaire de ladite société à responsabilité limitée (société de famille) deux années de prestations, parce que le gérant a deux activités: l'une salariée, l'autre employeur; l'activité principale étant celle d'employeur et le gérant acceptant de régler lui-même les cotisations d'employeur dans les deux sociétés.

332. — 8 août 1951. — **M. Guislain** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si un ouvrier qui soustrait de sa paye une somme importante pour son transport à son lieu de travail peut demander l'exonération de la cotisation précomptée aux assurances sociales sur cette somme. (Exemple: gain par semaine: 4.000 francs; transport à une distance de 25 kilomètres au lieu de travail: 885 francs; salaire restant: 4.000 — 885 = 3.115 francs.) Et, dans l'affirmative, par quelle voie il peut obtenir cette réduction.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL. — INTERIEUR

1. — **M. Hénault** signale à **M. le président du conseil, ministre de l'intérieur,** que, dans certains départements de la France d'outre-mer, les salles de mairie, les casernes ou les lycées sont, plusieurs fois par semaine, convertis en salles de bal de huit heures du soir au matin. Il lui demande s'il est possible légalement de remédier à cet abus et quelle autorité est qualifiée en la matière. (*Question du 11 juillet 1951.*)

Première réponse. — Les autorités locales sont qualifiées pour apprécier si, à titre occasionnel, tout ou partie de certains bâtiments publics peuvent provisoirement servir à des usages autres que ceux auxquels ces bâtiments sont légalement ou réglementairement affectés. Ce droit d'appréciation s'exerce sous le contrôle général de l'autorité de tutelle ou de l'autorité hiérarchique. Afin de pouvoir examiner, au regard des dispositions réglementaires, si l'utilisation de ces bâtiments publics ne revêt pas un caractère abusif, il conviendrait que l'honorable parlementaire précise les circonstances et les lieux où ces faits se sont déroulés.

3. — **M. Temple** demande à **M. le président du conseil, ministre de l'intérieur,** si, en dehors des locaux ou établissements que la loi permet au préfet d'entourer d'une zone de protection, un maire peut créer une zone d'interdiction autour d'autres catégories de locaux ou établissements de sa commune, en vertu de ses pouvoirs de police. (*Question du 11 juillet 1951.*)

Réponse. — Le statut des zones protégées est actuellement fixé par la loi du 4 novembre 1940, modifiée le 22 mars 1942 et par celle du 6 mars 1943, qui donnent aux préfets compétence pour déterminer par arrêté les distances auxquelles les débits de boissons ne peuvent être établis autour des édifices consacrés au culte, des écoles, des casernes, etc... Ces textes ne font, cependant, que reprendre l'article 46 de la loi du 30 juillet 1913, qui a enlevé aux maires la compétence qu'ils détenaient antérieurement (loi du 17 juillet 1880) pour la confier aux préfets. Les travaux préparatoires de la loi de 1913 font apparaître que cette substitution de compétence a été rendue nécessaire par les difficultés et les controverses auxquelles avait donné lieu le régime de 1880. Il semblerait donc qu'il faille répondre par la négative à la question posée de savoir si les maires ont néanmoins conservé un droit réglementaire en la matière en vertu des pouvoirs généraux de police qu'ils détiennent de la loi du 5 avril 1884. Plusieurs décisions de jurisprudence pourraient être citées en ce sens. Il convient de noter, cependant, que dans une espèce récente (affaire Denayer), le conseil d'Etat a estimé que le préfet de police n'avait pas excédé les pouvoirs qu'il détient de l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII et du décret du 10 juin 1853, en prohibant, par arrêté, l'ouverture ou le transfert d'un débit de boissons à une distance inférieure à 50 mètres d'un débit déjà existant. Le caractère spécial de l'agglomération parisienne et des pouvoirs dévolus à ceux qui l'administrent, donnent, toutefois, à cette décision de la haute assemblée un caractère particulier dont il est difficile de dire qu'elle constitue un renversement de la jurisprudence. Une réponse définitive ne pourra être donnée à la question posée que lorsque le conseil d'Etat, saisi d'un cas d'espèce, se sera prononcé.

FRANCE D'OUTRE-MER

100. — **M. Malbrant** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer** que la loi n° 51-714 portant exclusion des mesures de dégagement des cadres de certaines catégories de fonctionnaires (notamment déportés, internés et engagés volontaires des deux guerres) a été promulguée au *Journal officiel* du 8 juin 1951 et que les administrateurs de la France d'outre-mer ayant demandé immédiatement leur réintégration dans leur ancien corps ne l'ont toujours pas obtenue et n'ont même, pour la plupart, reçu aucune réponse. Il lui demande pour quelles raisons ladite loi n'est pas appliquée dans son propre département. (*Question du 19 juillet 1951.*)

Réponse. — La question posée par l'honorable parlementaire se rapporte à l'application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951, en ce qui concerne son incidence sur les administrateurs dont les emplois ont été supprimés. Cette loi étant relative au dégagement des cadres de certaines catégories de fonctionnaires, dégagement intervenu en application de mesures d'économie prescrites par le législateur, il a été jugé opportun par le département de la France d'outre-mer de se concerter avec le ministère du budget et le secrétariat d'Etat à la fonction publique en vue de déterminer son application correcte. Une réponse définitive sera faite quand l'étude concertée ainsi entreprise sera terminée.

101. — **M. Ninine** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** si un fonctionnaire du cadre commun supérieur des chemins de fer de l'Afrique occidentale française, qui avait acquis, de ce fait, la qualité de fonctionnaire, peut se voir retirer, malgré son refus, cette qualité et être intégré d'office dans un statut ferroviaire et en vertu de quel texte. (*Question du 19 juillet 1951.*)

Réponse. — A) Sur le premier point relatif à la qualité de fonctionnaire: 1° les agents des cadres administratifs des chemins de fer de l'Afrique occidentale française n'ont jamais eu la qualité de fonctionnaire. Ainsi en avait déjà jugé en 1932 le conseil d'Etat: « Considérant que le chemin de fer de Thiès au Niger constitue un service industriel ordinaire exploité par le gouvernement général de l'Afrique occidentale française dans les conditions d'un industriel ordinaire... » (arrêt du 30 novembre 1932); 2° la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires de l'Etat a exclu de ses dispositions les personnels « des administrations, services et établissements publics de l'Etat qui présentent un caractère industriel ou commercial » (art. 1er). B) Sur le deuxième point relatif à l'intégration d'office dans un statut ferroviaire: 1° la loi (validée) du 28 février 1944 a prévu dans son article 2 qu' « à compter d'une date qui sera fixée pour chaque gouvernement général... par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine et aux colonies, les chemins de fer coloniaux... seront transformés en régies locales à caractère industriel et commercial, dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière »; 2° *a*) le décret du 20 juillet 1949 soumet aux statuts du personnel des régies ferroviaires de la France d'outre-mer (pour compter du 1er janvier 1948 en ce qui concerne les réseaux de l'Afrique occidentale française) les agents des chemins de fer coloniaux régis par le décret du 19 mai 1939; *b*) par suite des événements, l'application du décret du 19 mai 1939 fut retardé en Afrique occidentale française jusqu'au 22 décembre 1945, date à laquelle furent promulgués deux arrêtés organisant le cadre secondaire dans lequel furent intégrés des agents du cadre commun supérieur et du cadre local, à l'exception de ceux qui ne remplissaient pas les conditions requises (art. 49) pour lesquels le cadre supérieur et le cadre local furent maintenus jusqu'à extinction (art. 59); 3° dans un arrêt du 15 décembre 1950, le conseil d'Etat a reconnu que le décret précité du 20 juillet 1949 »... n'a fait que tirer les conséquences nécessaires de la loi maintenue en vigueur du 28 février 1944 portant organisation des chemins de fer coloniaux ». En résumé, l'agent auquel fait allusion l'honorable parlementaire ne peut: 1° se prévaloir de la qualité de fonctionnaire; 2° récuser son intégration d'office dans les cadres de la régie des chemins de fer de l'Afrique occidentale française, à moins qu'en vertu du droit à lui reconnu par l'arrêté précité du 22 décembre 1945, il n'ait opté pour le régime administratif organisé par l'arrêté local du 7 mars 1925.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

81 — **M. Barret** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** si le propriétaire d'une entreprise de transports marchandises, ayant mis celle-ci en gérance, peut, aux termes du décret du 28 octobre 1950 relatif à l'organisation et au fonctionnement des comités techniques départementaux des transports, représenter les usagers. (*Question du 17 juillet 1951.*)

Réponse. — Le propriétaire d'un fonds de commerce de transports qui l'a donné en gérance à une tierce personne, doit être considéré comme ayant conservé une activité rémunérée dans son entreprise. Il ne peut donc pas, aux termes mêmes du décret du 28 octobre 1950, représenter les usagers au comité technique départemental des transports.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mercredi 8 août 1951.

SCRUTIN (N° 22)

Sur la motion d'investiture de M. René Pleven, président du conseil désigné. **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... **493**
Majorité constitutionnelle..... **314**

Pour l'adoption..... **391**
Contre **102**

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abelin.
Ait Ali (Ahmed).
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Arbellier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Albert).
Aubry (Paul).
Audeguil.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Beaumont (de).
Béchard (Paul).
Bêche (Emile).
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Benbahmed (Mostefa).
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Ben Tounès.
Berthet.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billiemaz.
Binot.
Blachette.
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourdelles.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Boutbien.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Briffod.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Calloi (Olivier).
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Chabenat.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Chassaing.
Chastellain.
Chevallier (Pierre).
Chevigné (de).
Christiaens.
Coffin.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Coutant (Robert).
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Deboudt (Lucien).
Defferre.
Defos du Rau.
Degoulte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desbors.
Desson.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Ducos.
Ducreux.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Evrard.
Fabre.
Faggianelli.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Florand.
Fonlupt-Esperaber.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Fredet (Maurice).
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Gau.
Gavini.
Gazier.
Genton.
Gernez.
Gosset.
Goubert.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guille.
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guitton (Joseph), Vendée.
Hakiki.
Halbout.
Henneguelle.
Heuillard.
Houphouet-Boigny.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard), Seine.
Jarrosson.
Jean (Léon), Hérault
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Mme Laissac.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier)
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Le Bail.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Coutaller.
Le Cozannet.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice)
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciekour.
Le Sénéchal.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liauley (André).
Litalien.
Liurette.
Loustau.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Maga (Hubert).
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Marlinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mayer (Daniel), Seine.
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Mouchet.
Moustier (de).
Moynet.
Multer (André).
Naegelen (Marcel).
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.
Ninine.
Noe (de la).
Notebart.
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Pebellier.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pinay.
Pineau.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Pupat.
Quénard.
Queuille (Henri).
Quilici.
Rabier.
Raffarin.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Rastel.
Ravelojson.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rincent.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rougier.
Rousselot.
Safah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Sauvajon.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Sibué.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Smaïl.
Solinhac.
Souquès.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tinguy (de).
Titeux.
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Turines.
Valabrègue.
Valentino.
Valle (Jules).
Vals (Francis).
Vassor.
Velonjara.
Verdier.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Viollette.
Wagner.
Wasmer.
Yacine (Diallo).
Zodi Ikhia

Ont voté contre:

MM.
Astier de la Vigerie (d')
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.

Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lecœur.
Lenormand (André).
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Schmittlein.
Signor.
Mme Sportisse.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zunino.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Aumeran.
Bardon (André).
Barrachin.
Barrès.
Bayrou.
Bechir Sow.
Bendjelloul.
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Bignon.
Billotte.
Boisdé.
Bourgeois.
Bouvier - O'Cottereau.
Bricout.
Briot.
Brusset (Max).
Caillet (Francis).
Carlini.
Catroux.
Chaban Delmas.
Charret-Tomasi.
Chatenay.
Chupin.
Closlermann.
Cochart.
Commentry.
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Coulon.
Damette.
Dassault (Marcel).
Deliaune.
Desgranges.
Diethelm.
Dronne.
Durbet.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Frédéric-Dupont.
Frugier.
Furaud.
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gracia (de).
Grousseaud.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Huel.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
July.
Kauffmann.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lebon.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Maurice-Bokanowski.
Mignot.
Moatti.
Molinatti.
Mondon.
Monsabert (de).
Montillot.
Nisse.
Nocher
Noël (Léon), Yonne.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pasteur Vallery-Radot.
Patria.
Pelleray.
Peytel.
Pinvidic.
Prache.
Prélot.
Priou.
Puy.
Quinson.
Raingeard.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Ribère (Marcel), Alger.
Ritzenthaler.
Rousseau.
Samson.
Sanogo Sekou.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sou.
Soustelle.
Thiriet.
Tirolien.
Triboulet.
Ulver.
Vallon (Louis).
Vendroux (Jacques).
Vigier.
Wolff.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
André (Adrien), Vienne.
Baylet.
Billères.
Boganda.
Cassagne.
Cavelier.
Forcinal.
Galy-Gasparrou.
Laplace.
Mailhe.
Mendès-France.
Pierrebourg (de).

Excusés ou absents par congé:

MM. Colonna d'Istria et Gutmuller.

N'a pas pris part au vote:

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.